

## DIAGNOSTIC & ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



*Ce document se compose de :*

- **cahier 0**, analyse transversale ;
- **cahier 1**, démographie, économie, d'équipements, services ;
- **cahier 2**, Etat Initial de l'Environnement (EIE) ;
- **cahier 3**, paysage, transports et d'aménagement

**Pièce n° 1-1 du rapport de présentation**

**SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014**



## GESTION DU DOCUMENT

### REFERENCES

Référence interne	Diagnostic-SCOTAT - pièce 1.1
Version.révision	3
Date	Février 2014

### REDACTION

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Erwan BACONNIER, Marielle FROSINI, Frédéric PILLOT, Sabine VAYSSADE, Lisa VINASSAC
Autres auteurs	Christophe BINET, Véronique BISSON, Didier DELZOR, Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Laure FLANDRE

### SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1	08/07/2011	Version d'origine	
V2	17/06/2013	Actualisation	Dossier d'arrêt
V3	Février 2014	Prise en compte avis des PPA et de l'enquête publique	Dossier d'approbation



Le présent document été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte du Syndicat Mixte du SCOT de l'Agglomération Thionilloise (SCOTAT)

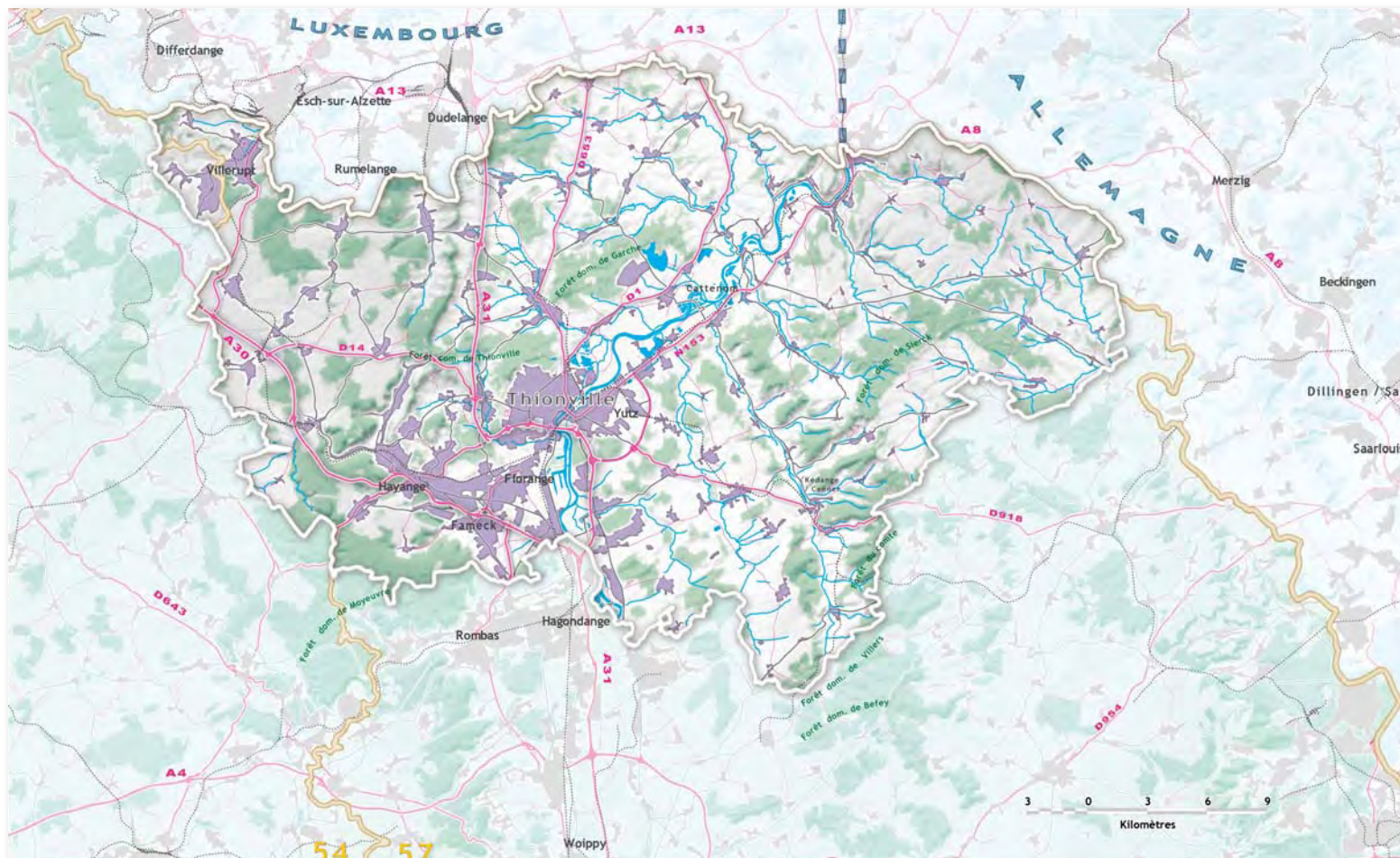
## SOMMAIRE DU « CAHIER 0 »

<b>PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>UN BREF REGARD SUR LE PASSE</b>	<b>13</b>
<b>ACTUALISATION</b>	<b>20</b>
<b>UN REGARD SUR AUJOURD’HUI : FAITS MARQUANTS, ENJEUX, PERSPECTIVES</b>	<b>24</b>
<b>UN BREF REGARD SUR LE FUTUR : LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU TERRITOIRE</b>	<b>73</b>



# PREAMBULE

**Le territoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise (SCOTAT) – Source : PROSCOT, 2011**



## PREAMBULE

### LE NOUVEAU CADRE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU SCOT

La Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite « Grenelle 2 », modifie profondément l'objectif et l'architecture du rapport de présentation et du diagnostic du SCOT.

Le nouvel article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme, tel qu'il émane de la loi « Grenelle 2 »<sup>1</sup>, définit le « nouveau » rapport de présentation du SCOT :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.*

*Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.*

*Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés à l'article L. 122-1-12 et L. 122-1-12-1, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »*

<sup>1</sup> Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 17, I, 2°.

### LES CONSEQUENCES POUR LE DIAGNOSTIC DU SCOT

On voit bien qu'au-delà des nouvelles données à mettre en lumière (consommation d'espace, notamment), la « philosophie » du diagnostic est de décrire la « trajectoire » récente du territoire, son mode de développement, dans une perspective transversale et globale : le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) doivent fournir les matériaux de la cohérence du projet, et, en particulier, servir à expliquer les choix retenus pour le PADD au travers d'alternatives étudiées dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

C'est pourquoi le diagnostic intègre une perspective prospective à long terme.

Plus généralement, le diagnostic a été conçu comme une description de la « trajectoire » du territoire dans tous les domaines de compétence du SCOT, visant à présenter le plus clairement possible les enjeux, les risques et les opportunités du territoire, afin de « fonder » le projet du SCOT, exprimé dans le PADD, sur des éléments quantitatifs et qualitatifs solides : le projet ne sera évidemment pas la simple reprise des « tendances lourdes » à l'oeuvre dans le périmètre du SCOT, mais leur connaissance doit permettre de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

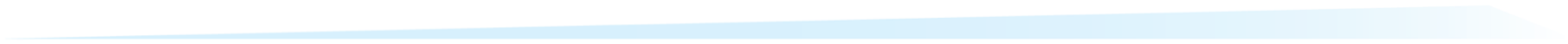
### LA STRUCTURE DU DOCUMENT (PARTIE 1.1. DU RAPPORT DE PRÉSENTATION)

Cette première partie du rapport de présentation comporte quatre cahiers<sup>1</sup> :

- **Le présent cahier (cahier 0)**, qui constitue une présentation générale, transversale et synthétique du diagnostic, et peut être utilisée seule, les autres cahiers représentant un complément détaillé et thématique des questions abordées ici ;
- **Le cahier 1**, qui comprend le diagnostic des questions de démographie, d'économie, d'équipements et de services ;
- **Le cahier 2**, qui correspond à l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) ;
- **Le cahier 3**, qui aborde les questions de paysage, de transports et d'aménagement du territoire. Ce cahier 3 comprend entre autres l'analyse de la consommation d'espace prévue par la Loi « Grenelle2 »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture du diagnostic, il a été choisi de rassembler la plupart des illustrations (photos, cartes, schémas, graphiques et tableaux) sur la page de gauche, de placer systématiquement le texte face à ces illustrations, en page droite (page impaire), de prévoir l'édition du document en recto-verso pour respecter cette alternance images/texte.

<sup>2</sup> Cette analyse sera précisée par l'étude du recensement général agricole (RGA) qui devrait être disponible fin 2011.





# INTRODUCTION



**Le périmètre du SCOT de l'agglomération Thionilloise, entre Metz et Luxembourg (Proscot, 2010)**

**Les 99 Communes et les 6 EPCI du SCOTAT (Proscot, 2010)**



- Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville
- Communauté d'agglomération du Val de Fensch
- Communauté de communes de l'Arc Mosellan
- Communauté de communes des Trois Frontières
- Communauté de communes de Cattenom et environs
- Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette

## INTRODUCTION

### UN PERIMETRE COHERENT

Le périmètre du SCOT de l'agglomération thionilloise coïncide pratiquement avec les deux arrondissements de Thionville-Ouest (n° INSEE : 578) et de Thionville-Est (n° INSEE : 577).

Par rapport à ces arrondissements, seuls manquent au périmètre du SCOT le canton de Moyeuvre-Grande et les communes de Richemont et Mondelange, déjà inclus dans le SCOT messin.

En revanche, appartiennent au SCOT deux communes de Meurthe-et-Moselle : Villerupt et Thil qui font partie de la Communauté de Communes « Pays Haut du Val d'Alzette ».

Au global, ce périmètre constitue un ensemble cohérent, pour lequel l'agglomération thionilloise, qui occupe la partie centrale du périmètre, constitue dans tous les cas un pôle essentiel, sur les plans administratif, économique et de services.

A plus large échelle, le SCOTAT représente l'extrémité nord de la partie française du « sillon lorrain » ; mais, du point de vue européen, il représente un territoire médian entre Metz et Luxembourg, et entre Metz et la Sarre Allemande.

### UNE CONSTRUCTION RECENTE

Le périmètre du SCOT a été arrêté le 25 octobre 2004, et mis à jour par arrêté interpréfectoral du 15 janvier 2009, le Syndicat Mixte ayant été créé par arrêté interpréfectoral du 3 septembre 2009 .

Il s'agit donc d'un périmètre et d'un syndicat récents, qui s'appuient sur les six EPCI que compte le Syndicat Mixte, et qui permet d'analyser, de développer et de mettre en cohérence les politiques d'aménagement d'un vaste territoire frontalier occupant toute la partie nord-ouest du département de la Moselle.

Le périmètre du SCOTAT comporte **99 communes** appartenant à deux communautés d'agglomération et quatre communautés de communes pour un **total de 239 181 habitants en 2008**.

Ce périmètre est concerné par plusieurs documents « supra-territoriaux » en projet ou en application : la Directive Territoriale d'Aménagement (**DTA**) des Bassins Nord Miniers Lorrains, actuellement applicable, avec laquelle le SCOT doit être compatible, et les projets de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**) du bassin ferrière lorrain avec lequel le SCOT doit être compatible, et d'Opération d'Intérêt National (**OIN**) sur la partie française de l'éco-agglomération transfrontalière « Alzette-Belval » que le SCOT doit prendre en compte.

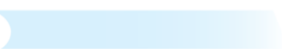
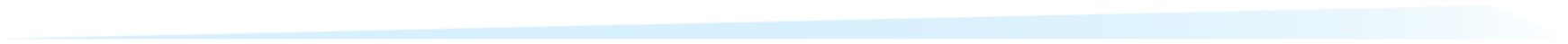
### UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Au plan le plus global, le territoire du SCOT de l'agglomération de Thionville se présente comme un espace en mouvement, ayant mis en oeuvre les conditions d'un rebond notable à la suite de la crise de la sidérurgie, en utilisant sa situation privilégiée à l'une des extrémités du « sillon lorrain » et à proximité du Grand-Duché du Luxembourg.

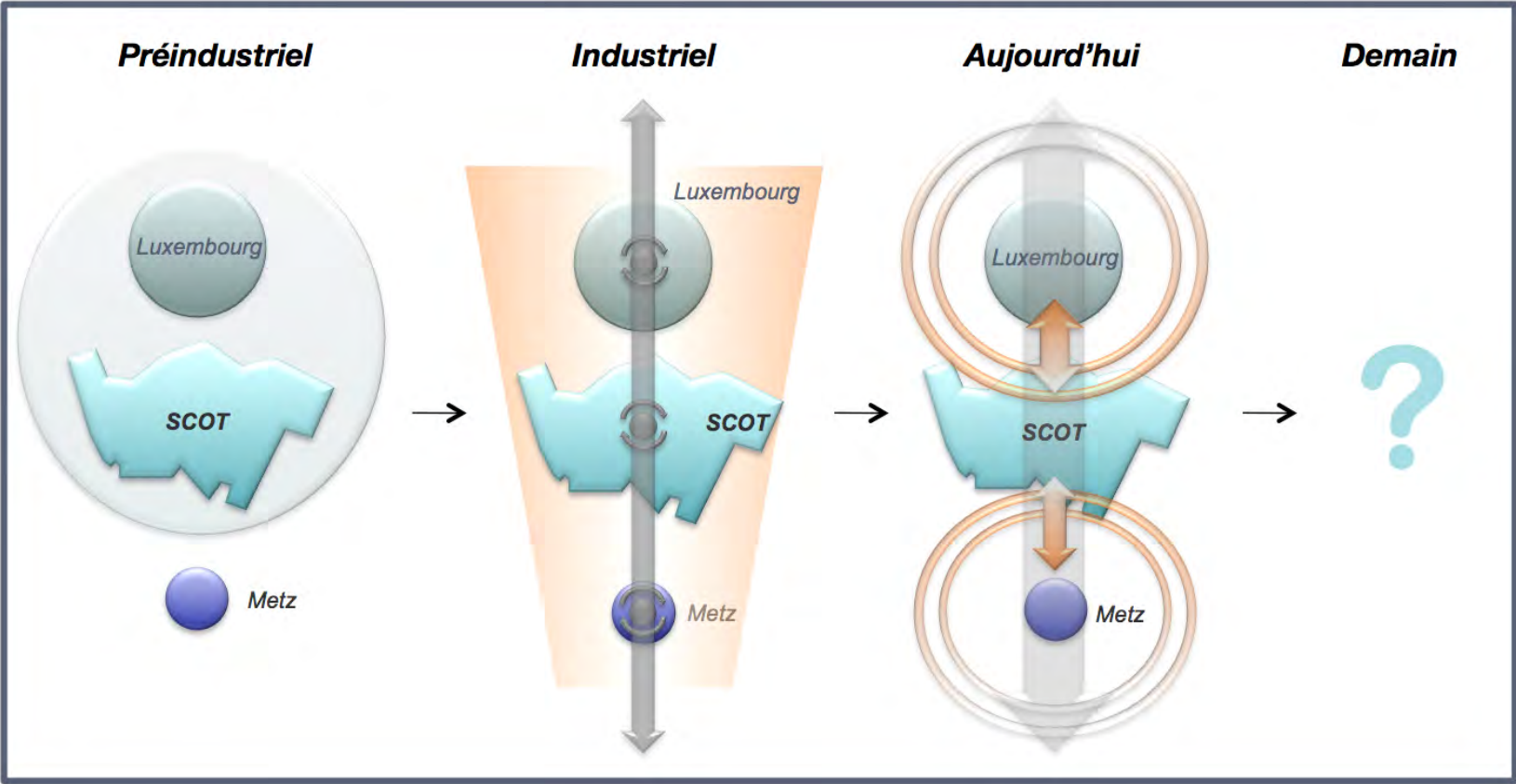
Le diagnostic détaillera les conditions, les limites et l'ampleur de ce rebond, que le dernier recensement de la population (2008) vient de confirmer à l'heure où ces lignes sont écrites, et qui représente une spécificité forte au sein des territoires français marqués par une crise industrielle majeure.

Cependant, les données qui seront précisées dans le diagnostic montrent également que ce rebond ne constitue pas « la fin de l'histoire » pour le SCOTAT, mais, au contraire « le début du commencement » : la période actuelle est celle d'une transition dans tous les domaines, et, d'abord, sur le plan économique, pour lequel l'étape qui vient de s'achever représente un potentiel à exploiter.

Dans ce cadre, le SCOT de l'agglomération thionilloise visera à déterminer, dans le champ de ses compétences, les « leviers » permettant de révéler ces potentialités nouvelles, pour atteindre les objectifs que les élus du territoire fixeront dans leur projet de territoire.



# UN BREF REGARD VERS LE PASSÉ...



## L'ECLAIRAGE DE LA LONGUE DUREE

Il n'appartient pas au diagnostic d'un SCOT de s'attarder sur les questions historiques ; cependant, dans le cas particulier de l'agglomération de Thionville, l'éclairage de la longue durée peut permettre de mesurer l'évolution du territoire et de son système urbain en relation avec les villes proches, notamment Metz et Luxembourg.

### UN PASSE LOINTAIN COMMUN AVEC LE LUXEMBOURG

Au moment où se dessinent les structures territoriales de l'Europe occidentale, l'actuel périmètre du SCOT de l'agglomération thionvilloise apparaît clairement lié au Luxembourg.

Les frontières varieront, l'ensemble appartiendra, selon les époques à la Lotharingie, au Saint-Empire Romain Germanique ou à la France, mais, du X<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'essentiel du périmètre du SCOT sera inclus dans le comté puis le duché du Luxembourg ; cette unité ne sera rompue qu'après le retour du Luxembourg aux Habsbourg en 1697.

Cette histoire commune est à la fois la cause et le produit d'une réalité :

- géologique et géographique : le «Gutland» luxembourgeois, ou « bon pays », au sud du Grand-Duché, appartient au plateau lorrain qui constitue la bordure du bassin parisien ; la vallée de la Moselle constitue un trait d'union puissant;
- et d'une réalité linguistique donc sociale : le francique luxembourgeois – « lëtzebuergesch » - se retrouve notamment, traditionnellement, dans les cantons de Cattenom, Metzervisse et Sierck-les-Bains.

De ce point de vue, il est intéressant de remarquer que l'actuel développement des liens économiques et migratoires entre le Luxembourg et la Lorraine constituent, dans les faits, la reprise de liens anciens, interrompus par le rattachement de Thionville à la France.

Ces liens se sont développés dès que la construction européenne les a facilités (libre circulation, Schengen, Euro), ce qui montre, dans l'évolution récente du territoire, une permanence de la géographie et de l'histoire...

### UNE REALITE INDUSTRIELLE COMMUNE MAIS DISSOCIEE

L'autre grand tournant de l'histoire locale, l'industrialisation sidérurgique, compte tenu des ressources du sous-sol, s'est développé de manière symétrique de part et d'autre de la frontière.

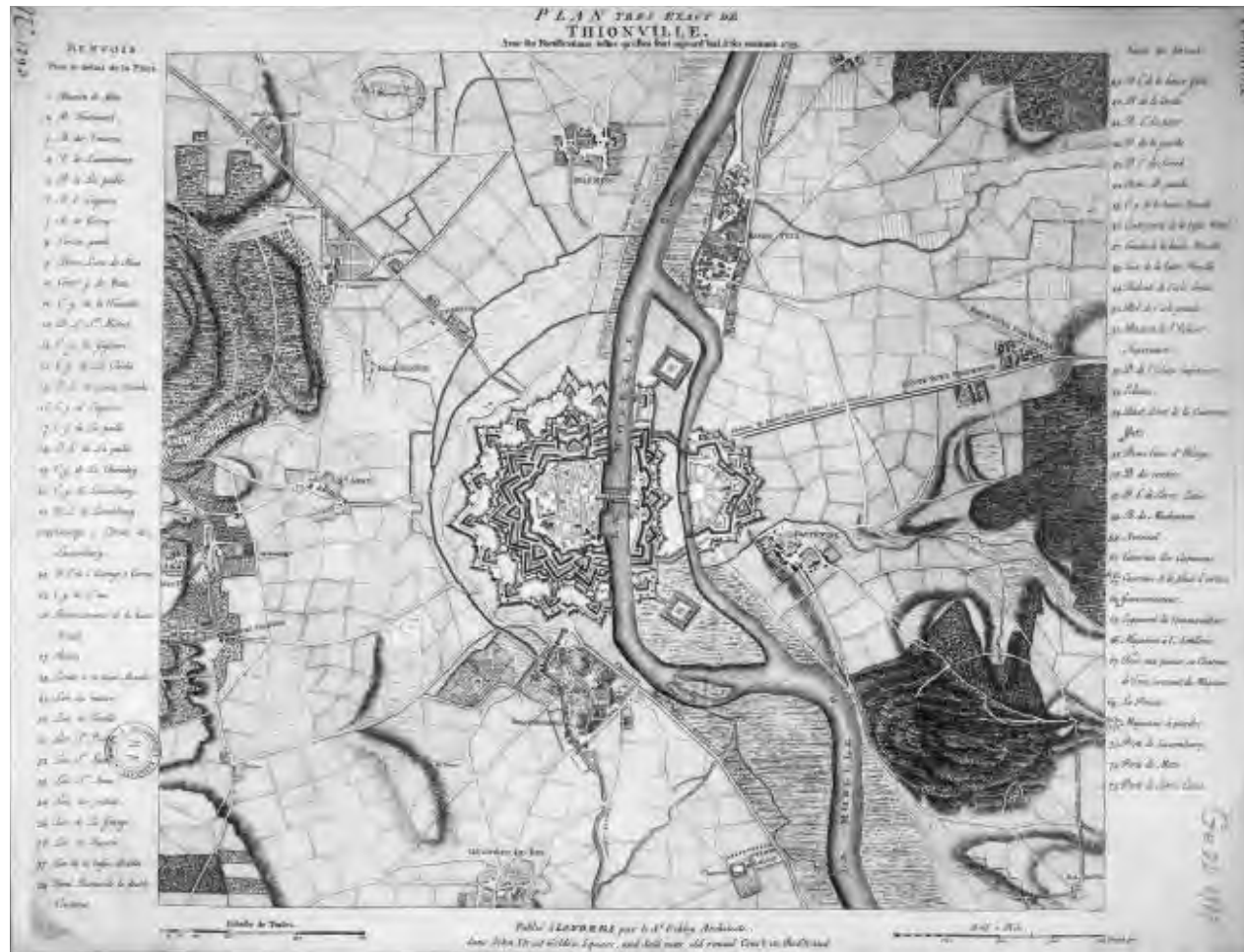
Mais cette symétrie ne doit pas faire illusion : les liens humains et économiques ne se sont jamais interrompus, mais l'importance des frontières et des marchés nationaux, notamment en France, a conduit à des développements simultanés, mais relativement séparés.

Un axe nord-sud s'est cependant développé, dans le sillon lorrain, pourtant entravé dans la période du rattachement de l'Alsace-Moselle à l'empire allemand.

L'industrialisation a conduit à un système urbain en fort développement, organisé autour des trois pôles de Luxembourg, Thionville et Metz, et de l'apparition, notamment dans le Val de Fensch, de polarités nouvelles.

Les trois polarités principales de cet espace sont, initialement, développées de façon autonome, « l'effet-frontière » jouant un rôle important.

PLAN DE THIONVILLE, 1753





## LES PHENOMENES RECENTS

### DES DESTINS CROISES

Depuis les années '90 et surtout dans la dernière décennie, l'évolution du système urbain du nord-Lorraine et du Luxembourg a été caractérisée par la généralisation d'extensions urbaines, tant résidentielles qu'économiques, qui ont tendu à unifier l'axe Metz / Thionville / Luxembourg dans un continuum urbain en devenir.

Cette évolution a été soutenue par des migrations domicile-travail de plus en plus longues et nombreuses, comme l'indique le recouvrement des aires urbaines de Metz et de Thionville (*c'est-à-dire des aires d'influences économiques de ces 2 villes*).

Les systèmes urbains de Thionville et de Luxembourg se sont à nouveau rejoints, au terme d'une évolution qui reprend les lignes de force géographiques du sillon lorrain.

Si les fils de l'histoire se renouent, c'est que le Luxembourg, en reconversion de la sidérurgie dont la crise a été simultanée à celle de la Lorraine française, a connu un développement sans pareil du secteur tertiaire et financier, qui le classe désormais parmi les pays les plus riches (en PIB par habitant) du monde, en seconde position derrière le Qatar.

### UNE PERIURBANISATION CLASSIQUE

Le caractère transfrontalier de l'espace concerné par ces mutations ne doit pas faire illusion : ce qui est en cours entre Luxembourg et Metz est un phénomène classique de périurbanisation où les espaces périphériques aux centres urbains voient leur population se gonfler par l'arrivée de ménages actifs travaillant dans le pôle central.

Cette tendance fournit généralement, au voisinage des villes, une « tonalité » de plus en plus résidentielle à ces espaces périurbains, qui tendent donc à devenir des « banlieues résidentielles ».

Dans le territoire du SCOT de l'agglomération thionilloise, cette périurbanisation est à l'œuvre en desserrement des centres de Metz et Luxembourg, mais aussi de Thionville.

De ce point de vue, l'évolution du système urbain du SCOT n'est pas différente de nombre de territoires situés à courte distance d'une grande ville.

Comme dans l'ensemble de ces espaces périurbains, la question fondamentale est celle de l'équilibre du développement, entre habitat et emploi, alors que la tendance « naturelle » de la croissance urbaine est de dissocier lieux de vie et lieux de travail.

### UNE PÉRIURBANISATION TRANSFRONTALIÈRE SPÉCIFIQUE

Mais la particularité des évolutions en cours dans le SCOTAT est que la pression résidentielle provenant du Grand-Duché, aux phénomènes de desserrement urbains classiques, ajoute une dimension internationale, européenne, économique, fiscale, culturelle...

Malgré la construction européenne, et la convergence qu'elle a créée, le Luxembourg n'est pas la France et cette différence nationale ajoute un facteur puissant à la forme et à la vigueur de la périurbanisation.

Les systèmes fiscaux (certaines études chiffrant de 25 à 40 % le différentiel fiscal et social du coût de la main d'œuvre de part et d'autre de la frontière...) sont en effet très différents, et cette réalité aggrave le caractère résidentiel du territoire du SCOT : des ménages actifs viennent de toute la France et de l'étranger pour résider dans le SCOT et travailler au Luxembourg, et les élus locaux lorrains ressentent une difficulté particulière à développer des activités non-résidentielles dans leur territoire en raison d'une concurrence fiscale et sociale avec le Luxembourg.

Le sentiment existe selon lequel « il n'est pas possible de lutter » dans ces conditions pour créer des activités productives.



## L'INITIATIVE DU DEVELOPPEMENT : DANS QUELS SENS ?

### LA REALITE TRANSFRONTALIERE

Cette périurbanisation transfrontalière doit être replacée dans son contexte national : de nombreux points de passage frontaliers (vers l'Allemagne, la Suisse et Monaco) ont connu un fort développement et le nombre de frontaliers habitant en France et travaillant à l'étranger proche atteint 380 000 en 2010, contre 158 000 en 1990.

Il y a là un effet induit par l'évolution de l'Union Européenne (Euro, Schengen, libre circulation), mais également l'expression d'une réalité économique nationale : les mouvements transfrontaliers dans l'autre sens (résidents étrangers travaillant en France) étant très limités (10 000 en 2010...).

Les mouvements de main d'œuvre entre le SCOT et le Grand-Duché du Luxembourg concernent plus de 38 000 actifs, soit 10 % du total des migrants transfrontaliers Français : ces mouvements s'inscrivent dans la compétitivité française, qui peine à rivaliser avec celle de certains de ses voisins.

### L'INITIATIVE EST ACTUELLEMENT LUXEMBOURGEOISE

Le territoire du SCOT bénéficie donc, largement, du développement du Luxembourg, qui est devenu le 3ème. pôle d'emploi Lorrain après Nancy et Metz.

Cette situation bénéficie à l'économie résidentielle (construction, artisanat, commerces, services à la personne, publics et privés), comme en témoigne les revenus moyens des résidents des cantons frontaliers, une fois redressés à l'aide des salaires perçus au Luxembourg.

Il y a donc, de façon évidente, une capacité locale à développer une économie résidentielle performante, qui, alliée au tourisme, pourrait créer un « complexe présentiel » créateur de valeur.

Que, parmi les nouveaux résidents du territoire travaillant au Luxembourg, on compte désormais quelques centaines de citoyens luxembourgeois (167 à Cattenom, 165 à Fontoy, 24 à Thionville, 36 à Sierck) attirés par des prix fonciers et immobiliers lorrains montre que cette économie résidentielle peut de développer « en dérivation » du Luxembourg.

### QUELLE CAPACITE D'INITIATIVE DU TERRITOIRE DU SCOT ?

Mais, au-delà de l'économie résidentielle, qui constitue visiblement un des enjeux forts du SCOT, la question posée est celle de la capacité du territoire à développer des activités productives (industrielles, de services aux entreprises : activités exportatrices en-dehors du territoire) face à la concurrence (commerciale, mais également sur la main-d'œuvre...).

Le périmètre du SCOT bénéficie d'une tradition et d'une réalité industrielle, sur laquelle il peut s'appuyer, et qui, en période de crise financière, peut être un avantage de long terme par rapport à une économie luxembourgeoise vue comme fragilisée aujourd'hui ; surtout, le territoire possède un atout fondamental vis-à-vis du Luxembourg : l'espace, qui manque cruellement dans le Grand-Duché, notamment dans sa partie sud, et qui est plus abondant en France.

Cette variable spatiale – qui est la question-clé du SCOT – doit naturellement être analysée à l'aune des dispositions de la Loi « Grenelle 2 » qui visent à économiser l'espace, militent vers une définition précise, dans le SCOT, des secteurs à enjeux du point de vue économique.



# **ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC**



## LES DONNEES DE L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

La réalité de l'élaboration du SCOT conduit à une procédure s'étendant sur plusieurs années, ce qui implique que certaines données de l'analyse du diagnostic (et, par ailleurs, sur un autre plan, de l'état initial de l'environnement) sont obsolètes avant l'arrêt du schéma

C'est en particulier le cas des données socio-démographiques qui sont désormais fournies annuellement par l'INSEE dans le cadre du nouveau recensement général de la population, les données 2009 étant disponibles au moment où le dossier du SCOT est préparé pour l'arrêt du plan.

Le diagnostic du SCOT ayant été réalisé sur la base des données partielles INSEE 2006/2008, il a paru utile de fournir, au début du document, un chapitre d'actualisation, qui, au-delà des chiffres nouveaux, vise à répondre à la question suivante :

- les chiffres les plus récents confirment-ils ou infirment-ils les analyses du diagnostic initial, dans les grands thèmes d'analyse (démographie, population, active, logement, emploi et économie) ?
- montrent-ils une « trajectoire » territoriale différente de celle qui avait été analysée précédemment ?

On lira donc dans les pages qui suivent les réponses à cette question.

*Il convient cependant de rappeler que l'INSEE met en garde sur une interprétation « année après année » des chiffres du recensement, qui, réalisé partiellement par sondages, peut fournir des tendances difficiles d'interprétation...*

## LES TENDANCES RECENTES DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE

La population légale 2012<sup>1</sup> du Thionvillois a atteint **240 990 habitants (somme des populations municipales), au 01/01/2009.**

Le graphique de la page suivante montre la « pente » de la trajectoire du territoire dans la dernière période : de 1999 à 2009, la population a progressé (de plus de 10 000 habitants), la progression de la population active a été encore plus importante (+ 15

<sup>1</sup> Les populations légales sont authentifiées par décret chaque année. Les populations légales au 01/01/2012 (les dernières connues au moment où est préparé le dossier de SCOT pour arrêt) sont les populations présentes au 01/01/2009.

Les populations municipales peuvent être comparées aux populations sans double-comptes (psdc) du recensement général du 8 mars 1999.

000 actifs), tandis que l'emploi a connu une croissance à un rythme très soutenu, mais néanmoins un peu moins rapide que celle de la population active.

Le nombre de résidences principales progressait encore plus vite que la population.

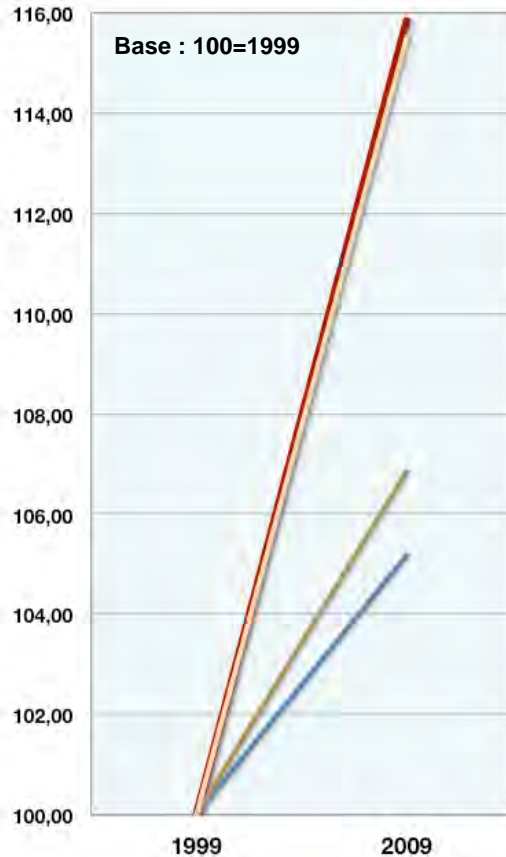
Ces tendances illustrent trois phénomènes qui, dans le territoire du SCOT, prennent une ampleur particulière :

- Contrairement à bien d'autres territoires, **le vieillissement est enrayé par l'afflux de populations actives et relativement jeunes**, avec, certes, un accroissement de la tranche d'âge correspondant aux personnes de plus de 75 ans, mais une diminution faible des classes d'âge actives.

Cette situation provient de la vigueur du solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs). Les arrivées sont souvent le fait de ménages jeunes, actifs avec enfants.

- **Le rythme d'accroissement de la population est désormais fort**, surtout dans la CC de l'Arc Mosellan et dans celle des Trois-Frontières, le Val de Fensch continuant sa décline démographique, mais à un rythme nettement moins soutenu qu'auparavant, le solde migratoire, négatif, se rapprochant aujourd'hui de l'équilibre (- 0,3 % par an de 1999 à 2009, contre - 0,09 % de 1990 à 1999 et - 1,4 % de 1982 à 1990).

### LES GRANDEURS CARACTERISTIQUES DU SCOT



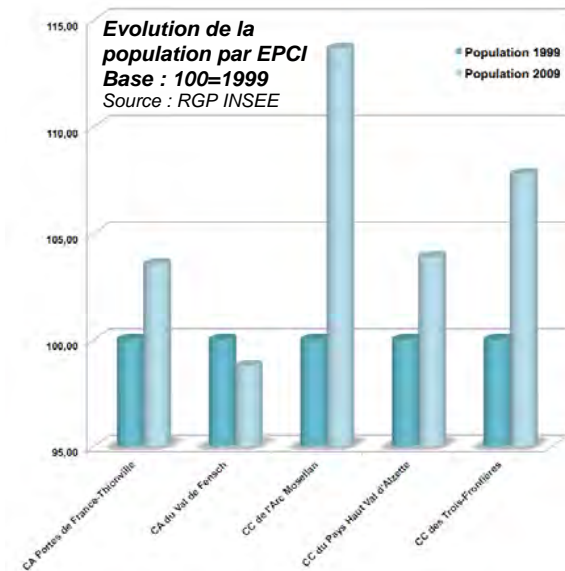
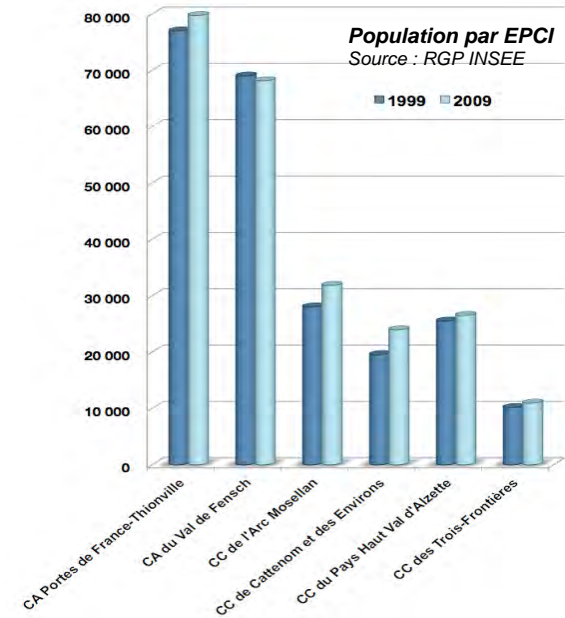
- **L'emploi progresse partout, sauf dans le Val de Fensch et les Trois-Frontières.** Au global, les chiffres du recensement montrent une augmentation de près de 4 350 postes de travail de 1999 à 2009, malgré la crise économique générale.

Là également, la courbe reste donc très positive, avec, cependant, un infléchissement du rapport actifs / emplois qui passe de 64 % en 1999 à 59 % en 2009, traduisant un évolution plus résidentielle du territoire, déjà largement notée pour les années antérieures.

Seule la communauté d'agglomération des Portes de France-Thionville maintient son autonomie économique, avec 84 % d'emplois sur place par rapport au nombre des actifs résidents.

- **Le nombre de logements** (par transformation ou par construction neuve) augmente à un rythme triple de celui de la population (15 % contre 5 % en dix années), la taille des ménages étant en rapide diminution (desserrement résidentiel), passant d'une moyenne de 2,7 personnes par logement en 1999 à 2,3 en 2009.

De ce fait, le besoin technique de logement reste fort, et le SCOT devra tenir compte de cette variable dans son estimation des besoins en logements à construire.



## CONCLUSION : CONFIRMATION ET PERSPECTIVES

Globalement, l'actualisation du diagnostic confirme les tendances observées sur la base des chiffres antérieurs, et donc les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

La perspective du SCOT continue d'être un territoire de croissance, notamment démographique, pour des populations travaillant de plus en plus loin, et notamment dans le Grand-Duché du Luxembourg, le ralentissement, lié à l'économie luxembourgeoise impactée par la crise financière, n'est pas (encore...) sensible dans les chiffres 2009 et de ce fait.

De ce fait, la « tonalité » du développement du territoire, selon les derniers chiffres du recensement, reste celle :

- d'un espace largement concerné par une crise industrielle déjà ancienne, mais dont les effets se font sentir dans la presque totalité du territoire ;
- récemment « rajeuni » par les effets d'une périurbanisation de forte ampleur, à partir, principalement, de Luxembourg-city, mais également, pour le sud du territoire du SCOT, à partir de Metz. Les effets de ce phénomène de péri-urbanisation sur le développement résidentiel est d'autant plus fort qu'au besoin de logements pour accueillir une population nouvelle s'ajoute un besoin important lié au desserrement résidentiel (tendance à la diminution de la taille des ménages), dont la forte « pente » est liée à l'âge moyen des nouveaux arrivants.

L'évolution du territoire est donc celle d'un espace largement rural, où le « nœud » de l'agglomération de Thionville et du Val de Fensch constitue un point d'appui économique, dans le cadre d'une périurbanisation classique pour des territoires ruraux, dont l'originalité réside dans son caractère transfrontalier, qui lui confère, étant donné la différence économique entre la France et le Grand-Duché, une vigueur spécifique.

On voit bien que les conclusions du diagnostic, concernant à la fois les besoins en logements et donc en équipements et services, en transports, et en perspectives de rééquilibrage du rapport actifs/emplois sur place, restent d'actualité : les chiffres les plus récents confirment la trajectoire du territoire, dans toute son amplitude et dans la force de ses enjeux.

**Total SCOT - Source : RGP INSEE 2009 et 1999**

Catégories	Population		Population active		Emploi		Résidences principales	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
<b>EPCI</b>								
<b>CA Portes de France-Thionville</b>	76 977	79 707	35 621	39 615	29 765	33 127	31 011	35 209
<b>CA du Val de Fensch</b>	68 970	68 124	27 409	30 205	21 333	20 519	25 739	27 836
<b>CC de l'Arc Mosellan</b>	27 998	31 823	12 466	15 349	3 458	4 147	9 606	11 992
<b>CC de Cattenom et des Environs</b>	19 534	23 927	9 068	12 542	3 959	4 997	7 190	10 257
<b>CC du Pays Haut Val d'Alzette</b>	25 487	26 478	10 628	12 256	3 490	3 608	10 739	11 987
<b>CC des Trois-Frontières</b>	10 143	10 931	4 408	5 403	1 589	1 547	3 624	4 288
<b>TOTAL SCOT</b>	<b>229 109</b>	<b>240 990</b>	<b>99 600</b>	<b>115 370</b>	<b>63 594</b>	<b>67 945</b>	<b>87 909</b>	<b>101 569</b>



**UN REGARD SUR AUJOURD'HUI : FAITS  
MARQUANTS, ENJEUX, PERSPECTIVES...**





*Le fonctionnement social, économique et environnemental au travers de 7 enjeux transversaux*

### 1. Les modes de développement

- Une évolution des modes de développement démographique et économique : un territoire en transition ?

### 2. L'économie des flux

- Un territoire traversé et bordé par des flux importants : vers une adaptation des infrastructures et des modes de transport pour mieux s'insérer dans l'espace nord-est européen ?

### 3. L'équilibre du territoire

- Des secteurs très différents au sein du territoire, dans leur organisation interne et leur relation à l'extérieur : une structuration globale en devenir ?

### 4. La gestion de l'espace

- Un impact spatial des évolutions en cours : des nouvelles perspectives pour les modes de gestion des espaces économiques et résidentiels...

### 5. Les risques

- Vers des projets de développement nécessairement plus qualitatifs et intégrés pour que la gestion des risques ne désavantagent pas les autres objectifs de développement : environnementaux, urbains, sociaux (dont cadre de vie) et économiques ?

### 6. Le cadre de vie

- Des signes d'une valorisation des atouts paysagers et du cadre de vie dans tous les secteurs : des capacités pour miser en commun sur le développement de l'attractivité résidentielle et touristique ?

### 7. La liberté de choix

- Une transition globale effectivement à l'œuvre : d'une évolution de la diversité des besoins à la diversité des réponses pour une accessibilité optimisée au logement à l'emploi aux services ?

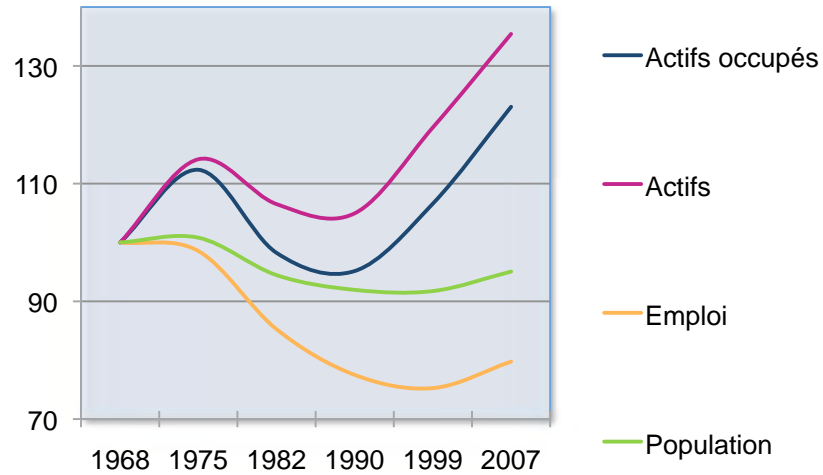
## UN REGARD TRANSVERSAL SUR LES FAITS MARQUANTS DU TERRITOIRE

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement, dans leurs chapitres complets, privilégient une approche thématique, et on s'y reportera pour trouver les faits, les chiffres, les analyses, les conclusions sur l'ensemble des thèmes de compétence du SCOT.

Mais, dans la présente synthèse, afin d'illustrer la « trajectoire » actuelle du territoire du SCOT, il a semblé nécessaire de rassembler les faits marquants, les enjeux et les perspectives dans le cadre d'une réflexion à la fois prospective et transversale, comme la procédure de SCOT y invite.

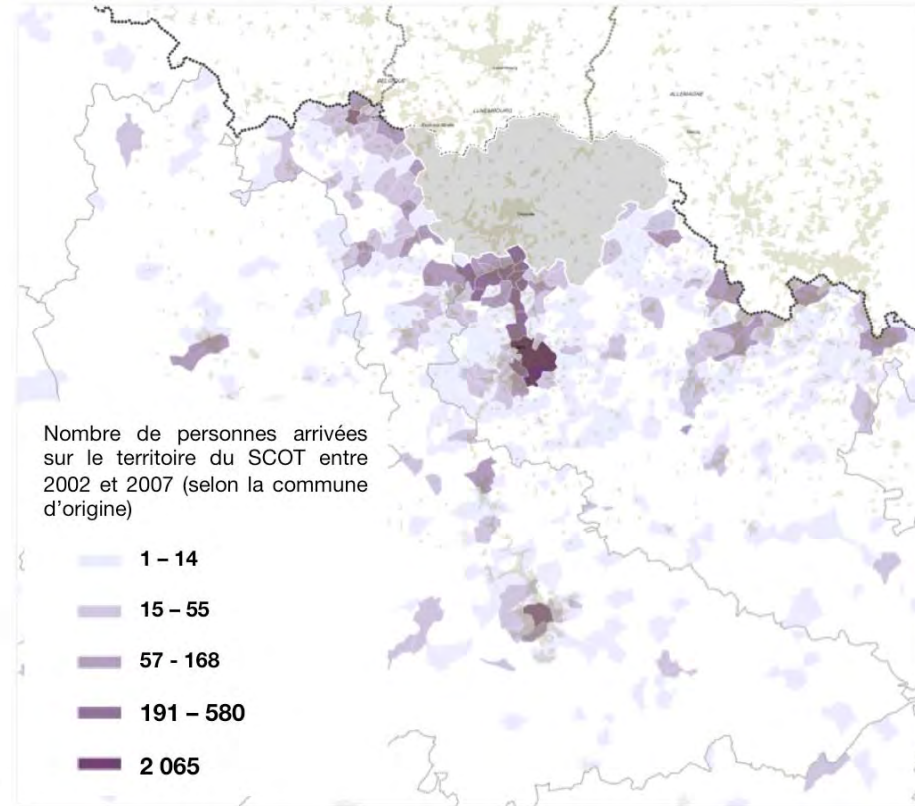
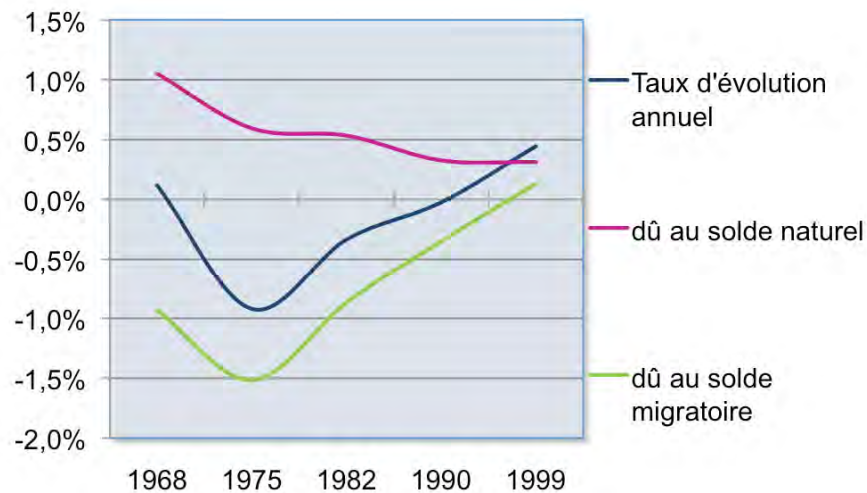
Dans les pages qui suivent, le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) sont donc présentés dans le cadre d'une analyse transversale, afin de mettre en relief les éléments caractéristiques du fonctionnement du territoire et de tenir compte des projets qui sont déjà engagés à l'échelle de tout le territoire du SCOT l'agglomération thionvilloise.

Les sept enjeux transversaux utilisés pour cette analyse sont présentés dans la page ci-contre.



**Les grandes évolutions du territoire depuis 1968** - source : RGP INSEE

**Taux d'évolution annuel de la population par période censitaire, dû au solde naturel et migratoire** - source : RGP INSEE



**Origine géographique des nouveaux habitants du territoire (arrivés entre 2002 et 2007)** - Source : RGP2007, INSEE

## 1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

### UN REDRESSEMENT DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Après une longue période de régression démographique, l'élément le plus porteur d'avenir est sans doute que le territoire gagne à nouveau des habitants depuis la fin des années 90.

En effet, depuis 1999, on compte 8 300 habitants supplémentaires, soit un taux d'évolution annuel de + 0,44 %.

*Ce taux est à rapprocher de celui de la Moselle : + 0,19%, de la Lorraine : + 0,16 % et de celui de la France : + 0,70%.*

Il s'agit donc d'un phénomène d'ampleur moyenne par rapport aux taux nationaux, mais spécifique au plan régional, et qui constitue désormais une des caractéristiques fortes de l'agglomération thionvilloise.

### UN RENOUVEAU DE L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE...

**Le solde migratoire** du SCOT de l'agglomération thionvilloise est devenu positif : il est de + 0,13 % (1999-2007 ; Lorraine : - 0,11% ; Moselle : - 0,12 % ; France : + 0,28 %).

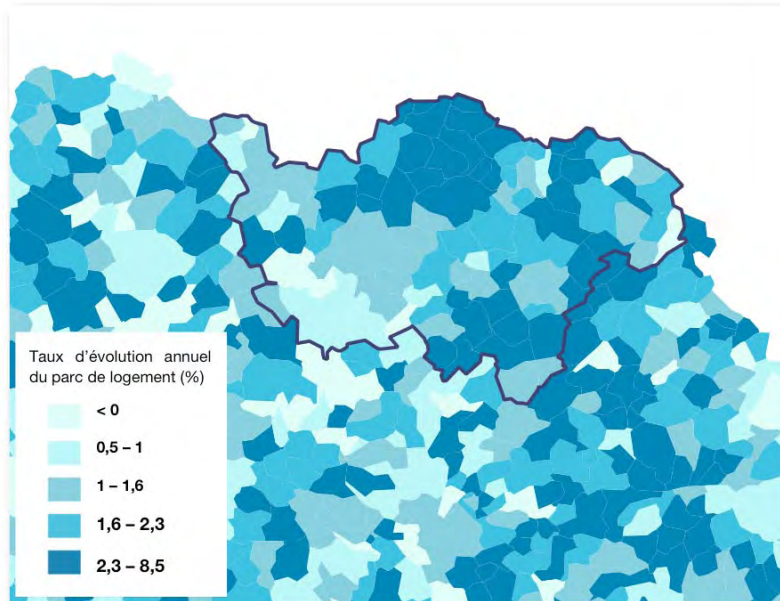
Là également, le niveau est relativement faible par rapport à d'autres territoires, mais il prend tout son sens par rapport aux soldes antérieurs, depuis les années '80. Il s'agit clairement d'un renversement de tendance.

**Le solde naturel** se stabilise sous l'effet de l'arrivée d'une population nouvelle, qui est souvent composé de ménages actifs, jeunes, en âge de procréer ; ce solde (excédent des naissances sur les décès) est désormais de + 0,31% (1999-2007).

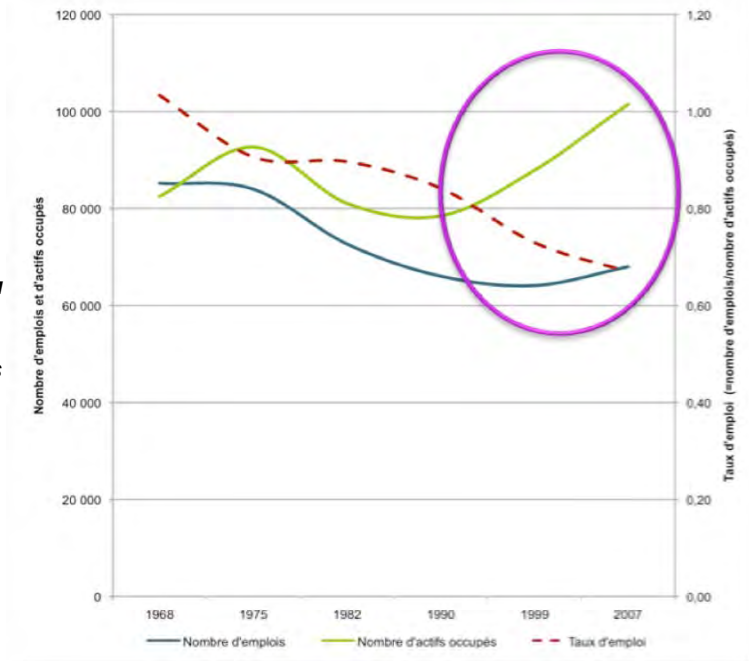
### ...PORTEE PAR LE DESSERREMENT MESSIN ET LE DEVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG

L'origine des nouveaux arrivants montre la diversité des nouvelles populations, et l'importance relative de l'attractivité lointaine qui est désormais celle du territoire. Les nouveaux arrivants proviennent en effet :

- A 54%, de Lorraine (35% de Moselle) ;
- A 19 %, de l'étranger ;
- A 27% ,d'autres régions françaises (4% d'Ile-de-France).



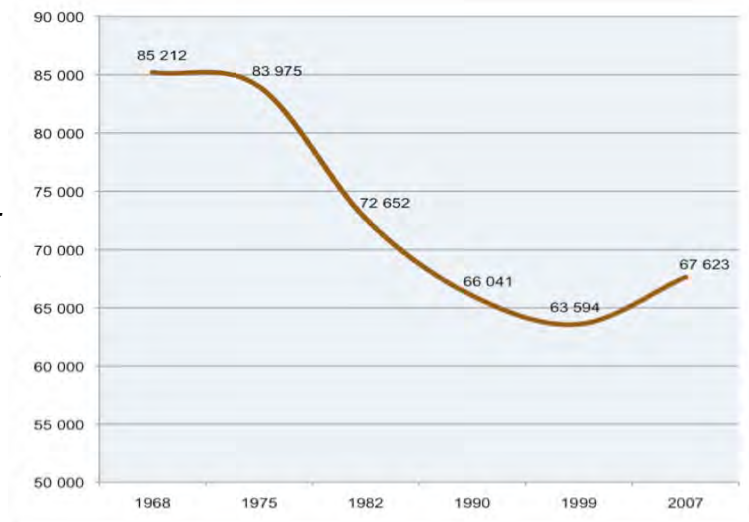
**Evolution 1968 – 2007 de l'emploi, des actifs occupés et du taux d'emploi**  
(Source : Recensements INSEE)



**La construction neuve du SCOT 1999/2007**  
(Source : SITADEL)

Construction 1999/2007	1999/2007 Taux de construction
CA du Val de Fensch	7,6%
CC de L'Arc Mosellan	23,7%
CC des Trois Frontières	19,6%
CA Portes de France-Thionville	9,7%
CC de Cattenom et environs	28,1%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	9,2%
<b>TOTAL SCOT</b>	<b>12,5%</b>

**Evolution 1968 – 2007 de l'emploi total du SCOT**  
(Source : Recensements INSEE)



## 1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

### UNE AMELIORATION GLOBALE DU NIVEAU DE CONSTRUCTION, AVEC DES SECTEURS TRES DYNAMIQUES

La construction neuve est repartie à la hausse, avec des taux de progression particulièrement significatifs au voisinage de la frontière luxembourgeoise et au sud du territoire, sous l'influence de l'agglomération messine : ces deux secteurs illustrent bien les nouvelles polarités externes au territoire.

### EN DERIVE DE LA CROISSANCE LUXEMBOURGEOISE, DES EFFETS SUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE QUI NE SONT PAS HOMOGENES

Entre 1999 et 2007 le nombre d'emplois augmente nettement moins rapidement (+ 3 840) que le nombre d'actifs occupés (+ 13 587).

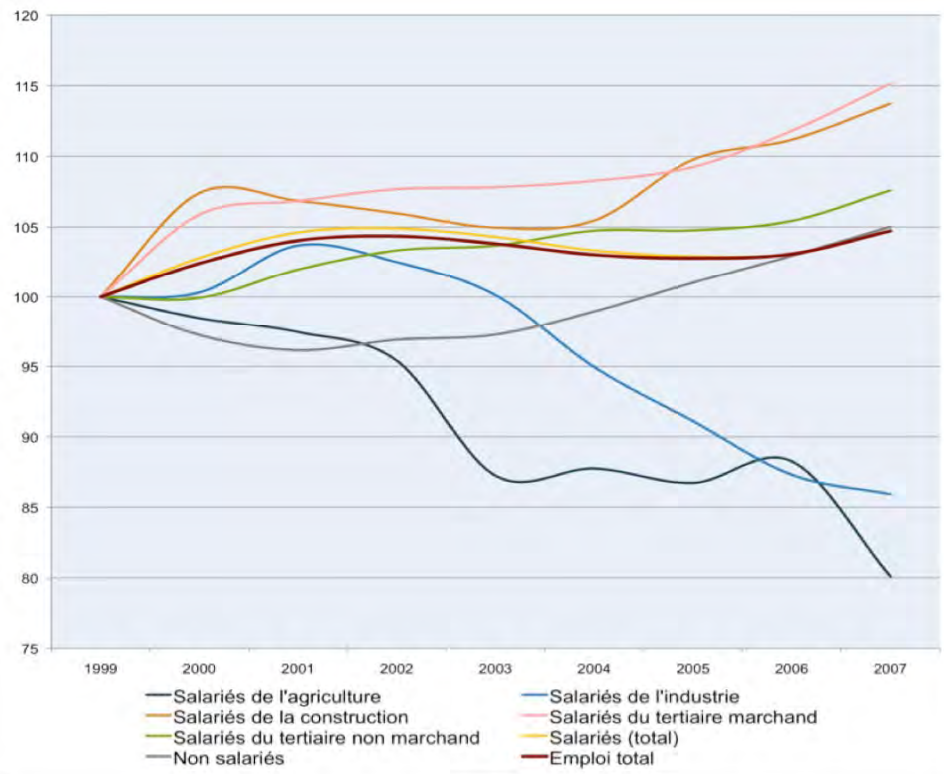
Toutefois, l'emploi qui se développe au Luxembourg finit par générer un effet sur le territoire autour de l'économie résidentielle et du service aux entreprises.

### UNE INVERSION HISTORIQUE DE LA TENDANCE D'EVOLUTION DE L'EMPLOI

Depuis les années '90, et plus encore depuis une décennie, de nouvelles dynamiques de l'emploi apparaissent dans le territoire ; elles concernent tous les EPCI du SCOT.

Ce retournement de tendance suggère l'émergence de nouvelles logiques économiques, mais il reste fragile : l'emploi salarié privé diminue ou stagne de nouveau depuis le milieu des années 2000.

**Evolution 1999-2007 de l'emploi dans la zone d'emploi de Thionville (Source : INSEE)**



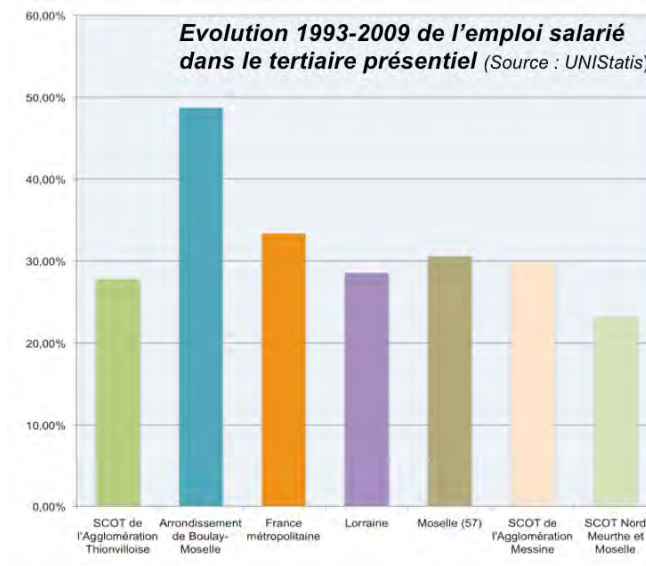
**Répartition sectorielle de l'emploi en 2007 (Source : INSEE)**

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	0,9%	21,3%	6,7%	37,8%	33,3%
Moselle	1,3%	18,7%	6,8%	39,8%	33,5%
Meurthe-et-Moselle	1,7%	13,5%	6,4%	40,5%	37,9%
Lorraine	2,2%	18,0%	6,8%	38,4%	34,5%
France	3,1%	14,6%	6,8%	45,0%	30,5%

**Part et évolution des emplois « métropolitains supérieurs » (Source : INSEE)**

	Part 2006	Evolution 1999-2006
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	4,3%	+12,6%
Moselle	4,9%	+21,7%
Meurthe-et-Moselle	6,3%	+23,7%
Lorraine	5,1%	+24,2%
France	9,0%	+31,3%

**Evolution 1993-2009 de l'emploi salarié dans le tertiaire présentiel (Source : UNIStat)**



## 1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

### UNE EVOLUTION DE L'EMPLOI PORTEE PAR LES SERVICES

On constate des pertes d'emplois importantes dans l'industrie à partir du début des années 2000, compensées par des gains dans la construction, mais surtout (en nombre absolu) dans le secteur des services.

### L'ENVIRONNEMENT PRODUCTIF COMME BASE D'UN DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES ?

L'industrie concentre 21% de l'emploi en 2007 (moyenne nationale = 15%, moyenne régionale = 18%) et qui comporte les grandes spécificités économiques du territoire (sidérurgie et industrie automobile notamment).

L'économie locale présente un certain développement des services aux entreprises, à faible valeur ajoutée, qui découle pour une large part directement de processus d'externalisations industrielles.

Le développement d'activités tertiaires à plus forte valeur ajoutée est perceptible, mais les emplois « métropolitains supérieurs » restent assez peu présents. De nombreux résidents du territoire exercent néanmoins ces emplois dans le pays voisin, interrogeant la vocation résidentielle du SCOT.

### UN RENFORCEMENT MODERE DE L'ECONOMIE PRESENTIELLE (ECONOMIE RESIDENTIELLE+TOURISME)

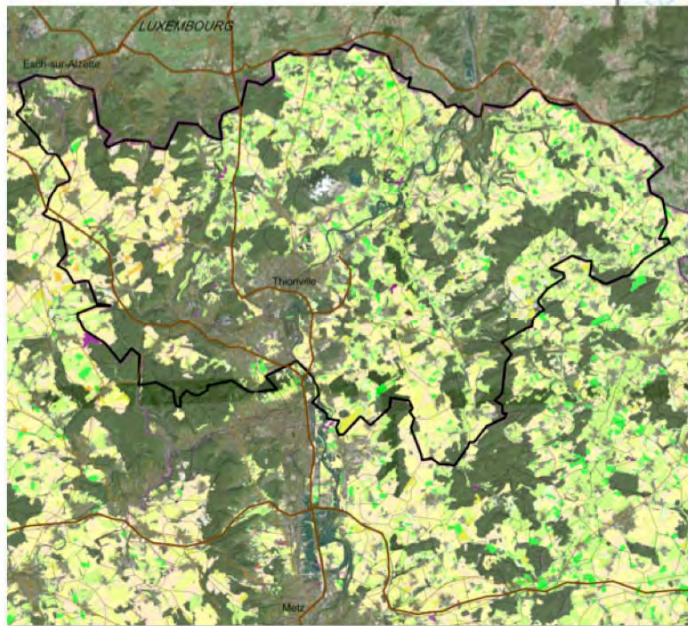
L'augmentation significative, mais modérée, des emplois dans la sphère présente illustre la période de transition qui caractérise actuellement le territoire. Certaines tendances sont encore hésitantes et incertaines :

- forte hausse de l'emploi dans la restauration et les activités récréatives,
- une diminution dans l'hébergement et les activités immobilières,
- une augmentation faible dans le commerce de détails.

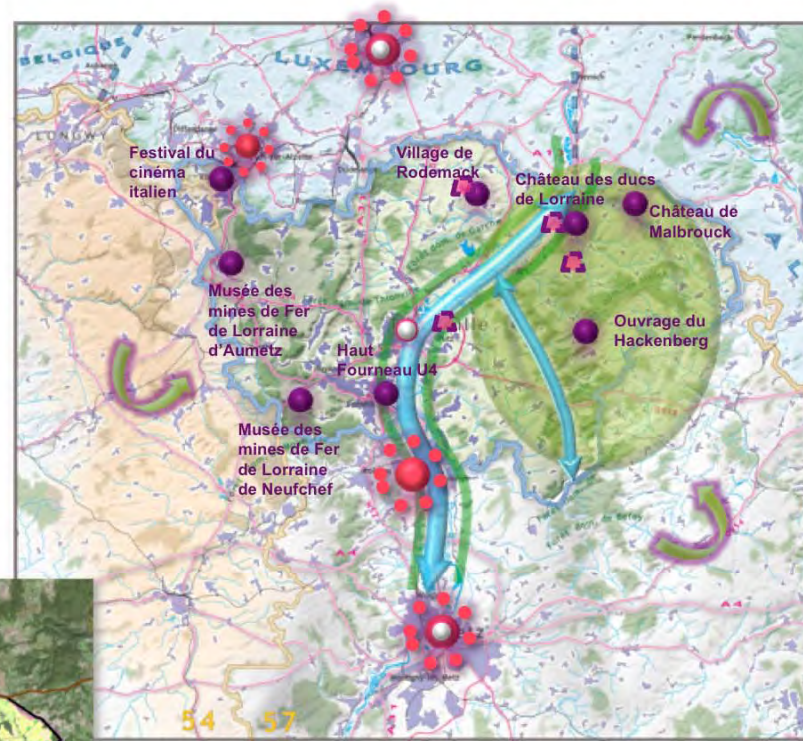
Cependant, on commence à discerner un nouveau potentiel, lié aux évolutions migratoires positives, à la hausse des revenus...



**Les productions agricoles du territoire**



Légumineuses à grains	Blé tendre
Fourrage	Mais grain et ensilage
Estives landes	Orge
Prairies permanentes	Autres céréales
Prairies temporaires	Colza
Vergers	Tournesol
Vignes	Autres oléagineux
Fruits à coque	Prodagineux
Oliveries	Plantes à fibres
Autres cultures industrielles	Semences
Légumes-fleurs	Gel (Surfaces gélées sans production)
Cane à sucre	Gel industriel
Arboriculture	Autres gels
Divers	Riz



**Le tourisme : un secteur économique en émergence ...**

-  Principaux sites ou événements du territoire (en fréquentation visiteurs)
-  Projets de sites ou valorisation touristiques
-  Principaux attracteurs extérieurs
-  Pôles urbains (accès aux aménités urbaines)
-  Espace rural et vallées à fort potentiel attractif (Vallée de la Canner, Musée du Moulin de Buding, Parc de la Canner...)
-  Origine locale des visiteurs

## 1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

UNE AGRICULTURE ACTIVE, PRESENTE EN ZONE PERIURBAINE, MAIS SANS SPÉCIALISATION PARTICULIÈRE HORS DE LA FORET, DU VIN ET DES FRUITS

631 exploitations agricoles dont les activités dominantes sont pour :

- 1/3 céréalière et 1/3 dans l'élevage ;
- 2 % dans la viticulture (AOC Moselle) et la production de fruits ;
- 5% dans l'exploitation forestière.

L'agriculture périurbaine est active, avec notamment :

- Une part importante de pluriactivité chez les exploitants.
- Mais une diversification assez peu aboutie (produits à la ferme (source CA 57, pas de gîtes) ;

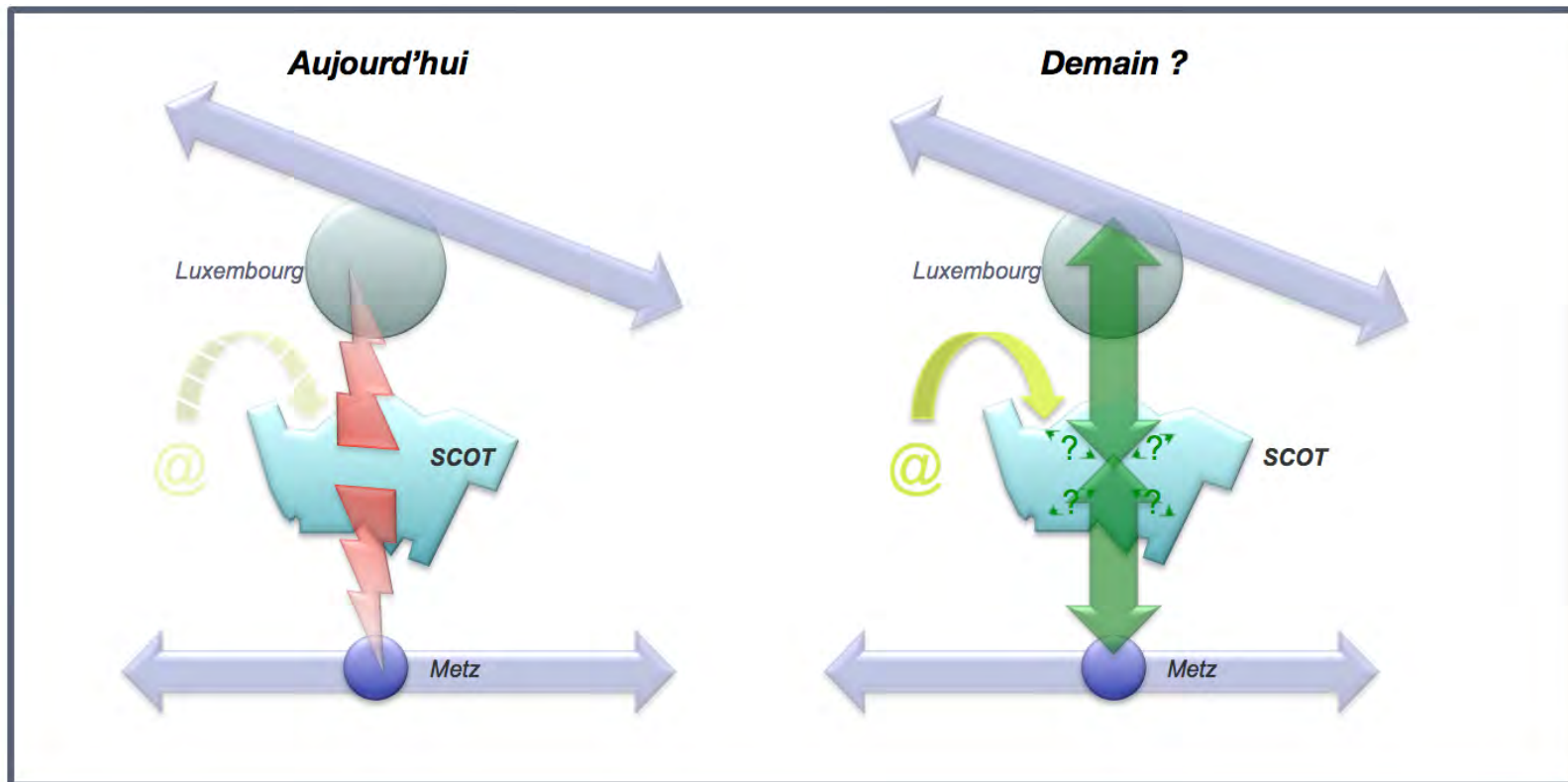
LE TOURISME : UN SECTEUR ECONOMIQUE EN EMERGENCE... ET/OU UN SOUTIEN A L'ECONOMIE PRESENTIELLE DANS LE CADRE D'UNE VOCATION LOISIRS / CULTURE ?

On constate le développement d'une offre en services loisirs/culture, favorable à l'arrivée d'excursionnistes. Cette offre s'appuie notamment sur :

- La qualité des paysages et du cadre de vie (tourisme vert et tourisme de mémoire);
- Une diversité de sites et de centres d'intérêt ;
- La proximité avec deux agglomérations développant leur attractivité touristique et une desserte TGV ;
- Une offre culturelle et de loisirs variée (patrimoine industriel, festival de cinéma italien, CDN, jeux de jardins...);
- De nombreux projets ou réflexions de développement touristique ;
- Un renforcement de la structuration des acteurs et de l'offre (Pays des Trois Frontières, inscription dans les réseaux mosellan « Jardins sans limites » et « Moselle Gourmande »...);

MAIS UNE VALORISATION MARCHANDE LIMITEE

- Faible offre en hébergements touristiques (estimée à 6 000 lits touristiques environ) ;
- Absence de grands attracteurs ;
- Positionnement touristique encore faiblement attractif pour des opérateurs.
- Réseau en émergence, mais sans axe fort encore révélé.



## 2. L'ECONOMIE DES FLUX

### UN TERRITOIRE TRAVERSE ET BORDE PAR DES FLUX IMPORTANTS

Ces flux concernent aussi bien les personnes que les marchandises, et se matérialisent par les trafics autoroutiers nord-sud, tandis que les flux est/ouest passent au sud (vers Paris) et au nord (Belgique/Luxembourg/Allemagne) du territoire.

Ce contexte induit des enjeux d'adaptation et d'organisation des réseaux pour mieux :

- Répondre aux besoins de déplacement dans le territoire ;
- S'insérer à l'échelle européenne, et tirer bénéfices des flux plus lointains ;

Cependant, le réseau est dense mais peu adapté aux besoins du territoire : le territoire reste périphérique aux réseaux nord est européens ?

### DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL FORTS, CROISSANTS ET DIVERSIFIES

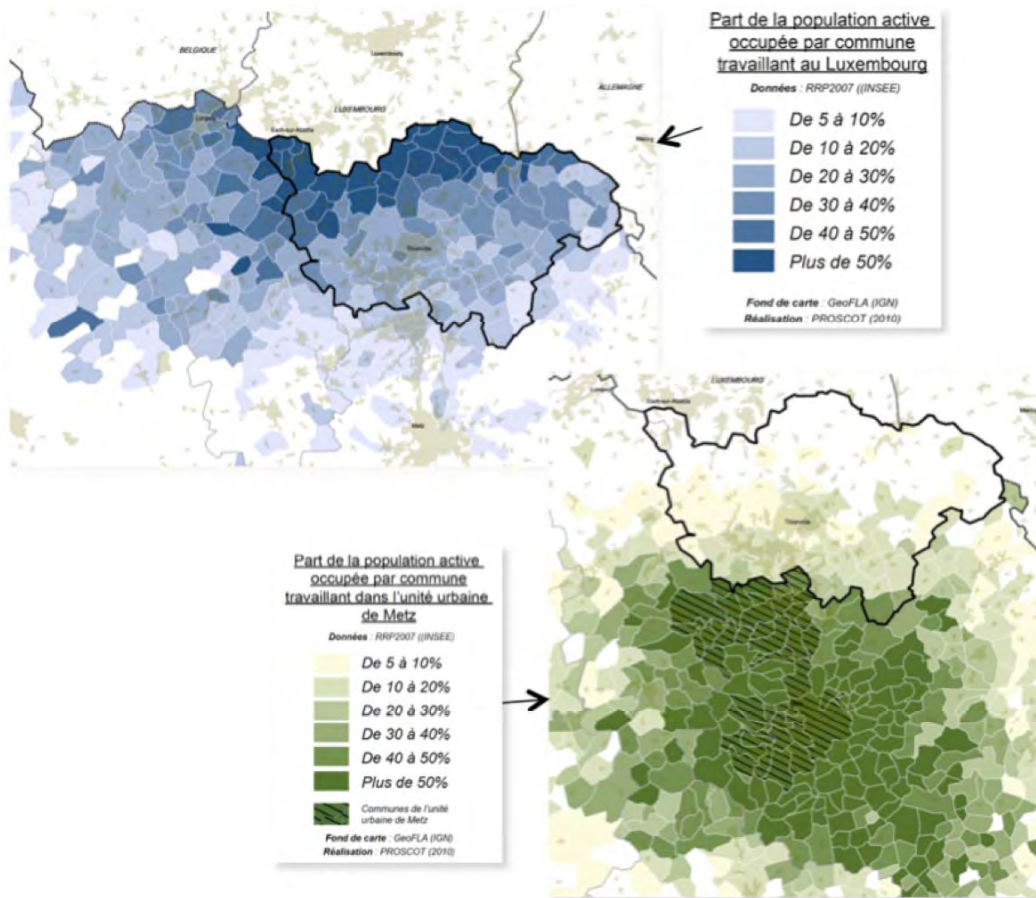
La dépendance accrue aux emplois extérieurs se traduit par des déplacements importants hors du périmètre : seule la moitié des actifs occupés résidant au sein du SCOT y travaille également.

Depuis les années 90, on observe une forte augmentation des flux vers le Luxembourg qui concernent aujourd'hui 33 % des actifs occupés.

Mais 11% des flux du territoire se dirigent vers le SCOT de l'agglomération Messine.

**Lieu de travail des actifs occupés du SCOT**  
(Source : RRP 2007, INSEE)

	Nombre d'actifs occupés	en %
<b>Au sein du SCOTAT</b>	<b>51800</b>	<b>51%</b>
Au Luxembourg	33410	33%
Dans le SCOT de l'agglomération Messine	10970	11%
Dans le SCOT Nord Meurthe et Moselle	2209	2%
Dans l'arrondissement de Boulay-Moselle	460	0%
En Allemagne	652	1%
En Belgique	108	0%
Autres	1581	2%
<b>Ensemble des actifs occupés</b>	<b>101189</b>	<b>100%</b>



**La place respective du Luxembourg et de l'aire urbaine de Metz chez les actifs du SCOT**  
(source : INSEE RGP)

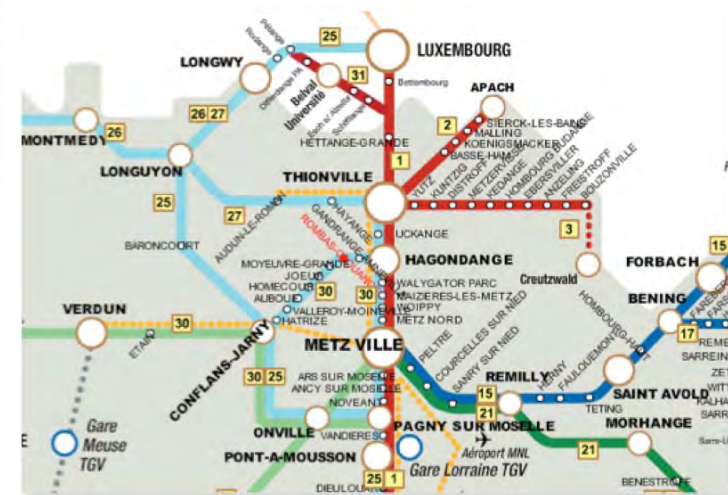
### L'architecture des transports collectifs du territoire

#### Desserte en train

- Ligne 01 Nancy Metz Luxembourg (40 A/j)
- Ligne 02 Metz Thionville Apach Trèves (3 A/j)
- Ligne 31 Thionville Esch Belval Longwy (22 A/j dont 13 en terminus à Bettembourg)

#### Desserte en car

- Ligne 03 Thionville Bouzonville Creutzwald (8 A/j)
- Ligne 27 Metz-Thionville Hayange Audun le Roman Longwy (5 A/j)



## 2. L'ECONOMIE DES FLUX

### CES FLUX DOMICILE-TRAVAIL SONT INFLUENCES PAR LES DEUX GRANDES AGGLOMERATIONS VOISINES

La répartition de ces flux est différenciée selon les EPCI, en fonction de leur proximité à Luxembourg ou à Metz.

Ces flux se croisent de plus en plus, en fonction du développement des grandes agglomérations voisines, qui induit une périurbanisation de plus en plus éloignée...

Cette conjonction peut faciliter l'arrivée couples de bi-actifs (travaillant par exemple à Metz et à Luxembourg...), et, plus généralement, renforcer une vocation résidentielle... mais dans quelle limite ?

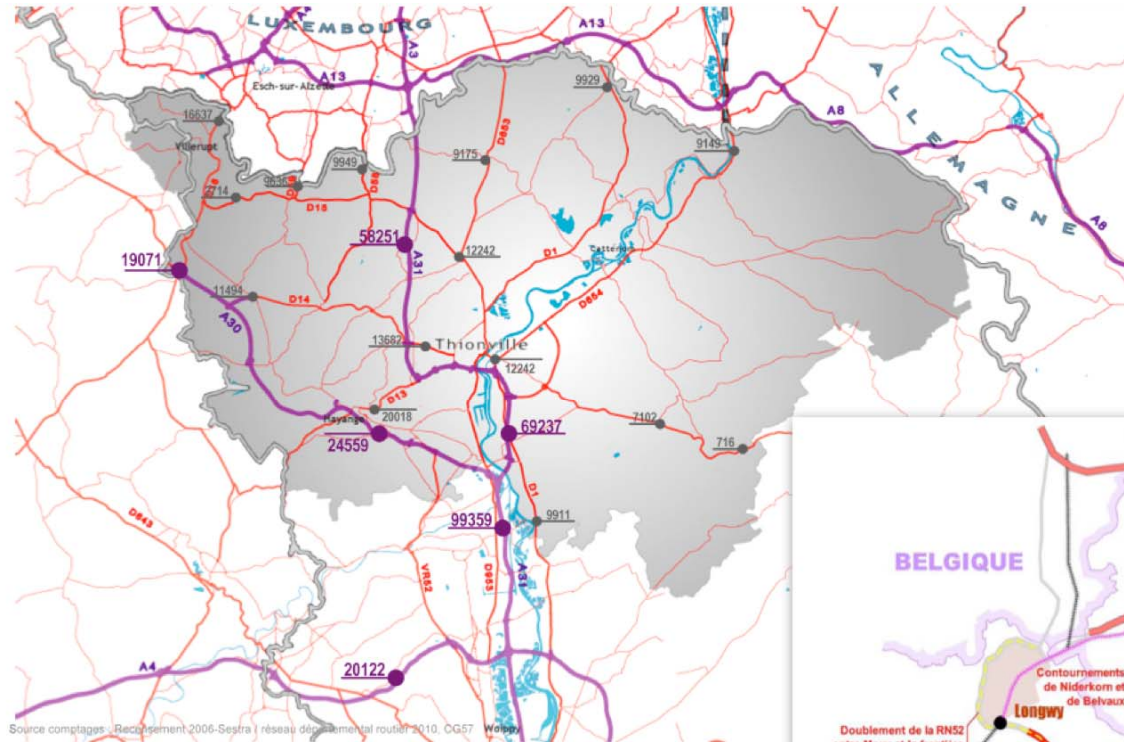
### DES TRANSPORTS COLLECTIFS INSUFFISAMMENT ACCESSIBLES POUR REpondre A TOUS LES BESOINS ET PERMETTRE UN REPORT MODAL

Les transports en commun sont utilisés par seulement 7% des actifs (mais par 11% de ceux travaillant au Luxembourg).

Le territoire comprend un axe principal de desserte : Nancy ⇔ Metz ⇔ Thionville ⇔ Luxembourg, avec, notamment, des TGV, mais également un fort cadencement TER.

Hors de cet axe, l'offre en transport en commun est très limitée (TER, lignes de cars...) et insuffisante au regard des besoins de mobilité, liés au travail transfrontalier entre autres.

Le manque d'attractivité des transports en commun, malgré des améliorations progressives, participe à la congestion des infrastructures routières aux heures de pointe.



Les principaux projets autoroutiers du territoire (source : CG, 2011)

Les trafics sur les principaux axes du territoire (source : CG, 2010)



## 2. L'ECONOMIE DES FLUX

### AU-DELA DES ENGORGEMENTS, UN RISQUE DE « BURN-OUT » QUI POURRAIT OBERER LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE...

Face à ce risque à moyen terme, une des problématiques centrales du territoire réside dans les enjeux d'amélioration :

- De la fluidité globale de l'axe Nord-Sud et notamment de l'axe Luxembourg – Dijon (DTA).
- De la circulation entre les vallées de la Fensch et de l'Orne ;
- De l'accès à Thionville;
- De la liaison avec le Benelux;
- De l'accessibilité à Belval et de desserte de la vallée de l'Alzette.

### ...MAIS UNE REFLEXION DEJA AVANCEE SUR DES PROJETS POUR FAIRE FACE A CETTE SITUATION

#### Les projets routiers :

- Projet de Contournement Ouest de Thionville ;
- Mise au gabarit autoroutier de l'A30 ;
- Création d'une voie rapide entre l'A 30 et Belval ;
- Amélioration de la desserte du port d'Illange ;
- Doublement de la RD1 entre Yutz et Ay-sur-Moselle ;
- Réflexions sur le raccordement Est de la rocade de Thionville et sur la réalisation d'un nouveau franchissement de la Moselle ;
- Etudes en cours sur la réalisation d'aires de stationnement de co-voiturage.

#### Les projets de transports collectifs :

- Tram-train entre Longwy et Thionville via Belval ;
- Tram-train (ou BHNS) entre Thionville et Luxembourg ;
- Amélioration de l'accès des usagers au TER par le développement d'un réseau de gares ou haltes ferroviaires autour de Thionville (Uckange, Hettange-Grande, Fontoy, Yutz).



La couverture ADSL du territoire (source : opérateurs, traitement PROSCOT, 2011)



## 2. L'ECONOMIE DES FLUX

### LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES : L'ENJEU D'AUJOURD'HUI...

S'agissant du haut débit internet, en fonction du réseau haut-débit (HD) / très haut débit (THD) du Conseil général, la situation est la suivante :

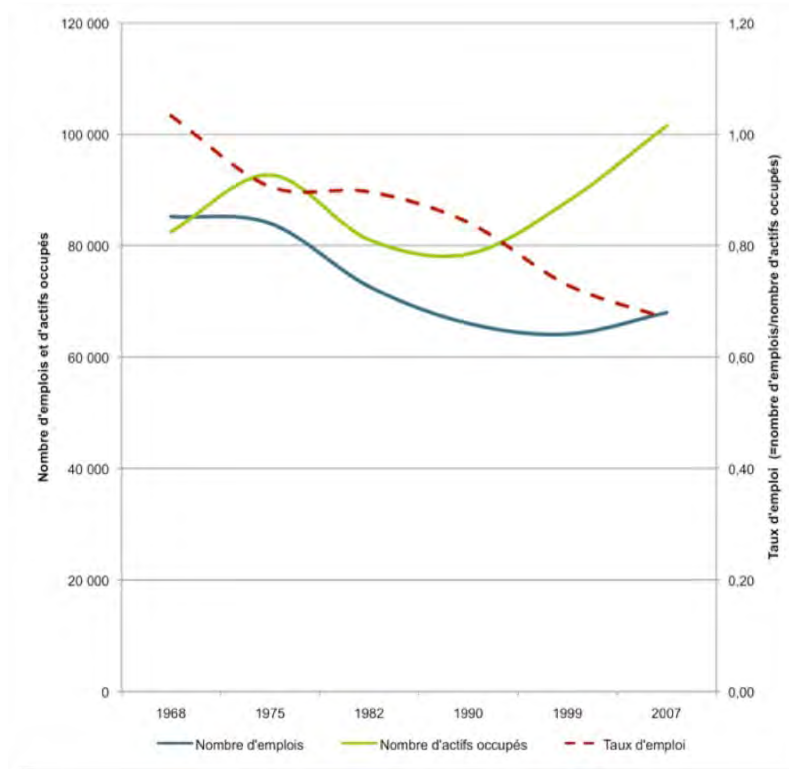
- 87 % des communes du SCOT ont accès au Haut Débit internet via ADSL et bénéficient donc d'un très bon niveau de couverture. Mais au sein de certaines communes, les hameaux écartés ne bénéficient pas du haut débit.
- Pour couvrir les zones blanches, d'autres technologies (Wi-Fi, WiMAX, satellite NRA-ZO ...) peuvent apporter des solutions supplémentaires.
- L'ensemble des communes bénéficient du dégroupage total et pourraient donc être desservies par le haut-débit, en fonction de la politique des opérateurs.

**La desserte complète du territoire en THD, représente un enjeu crucial pour la compétitivité économique (industrielle, mais également résidentielle et agricole) et l'attractivité globale du territoire.**

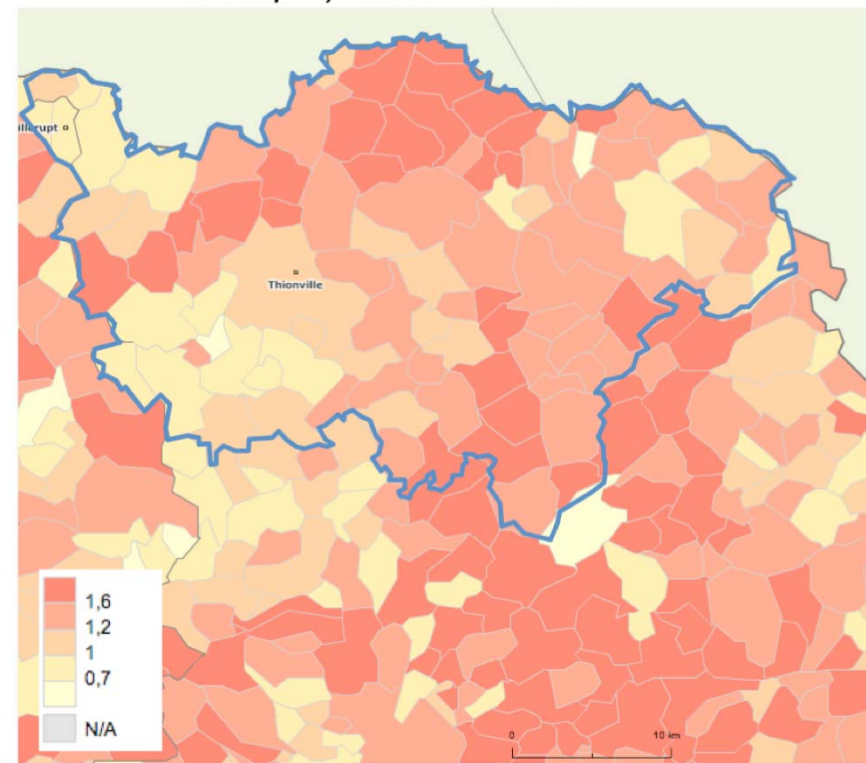
**Taux d'emploi 1999 et 2007 par CC**  
(Source : Recensements, INSEE)

	1999	2007
CA du Val de Fensch	0,92	0,83
CA Portes de France-Thionville	0,94	0,93
CC de Cattenom et environs	0,47	0,40
CC de L'Arc Mosellan	0,31	0,30
CC des Trois Frontières	0,38	0,30
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	0,37	0,34
<b>SCOT de l'Agglomération Thionilloise</b>	<b>0,72</b>	<b>0,67</b>

**Evolution 1968 - 2007 du taux d'emploi**  
(Source : Recensements, INSEE)



**Indice jeunesse en 2007 (rapport de la population de - de 20 ans sur les 60 ans et plus) - source : RGP INSEE**



### 3. L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

#### DES ENJEUX DE STRUCTURATION INTERNE POUR UNE MEILLEURE COOPERATION EXTERNE

La structuration interne reste fragile, tandis que des influences extérieures importantes se font jour, en fonction des effets d'une périurbanisation croissante à partir de la Ville de Luxembourg, mais également à partir de Metz.

Son impact est cependant divers selon les secteurs du territoire.

Des ajustements seront sans doute nécessaires pour éviter le risque d'une trop forte divergence des modes de développement selon les différents secteurs territoire.

#### UN TERRITOIRE PLUS DEPENDANT DE L'EXTERIEUR

Le taux d'emploi (=nombre d'emplois/actifs occupés) est en baisse depuis les années 1970, où il était proche de 1 (soit autant d'actifs occupés que d'emplois présents sur place)

Cette dépendance à l'extérieur est particulièrement marquée pour les territoires proches du Luxembourg, mais aussi pour ceux situés entre Thionville et Metz.

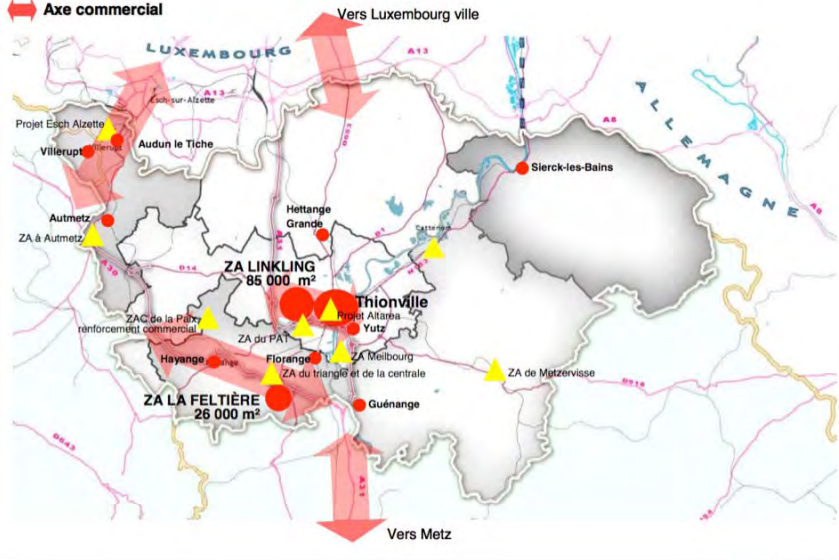
#### DES POPULATIONS JEUNES DANS LES SECTEURS DE FORTE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Au global, le vieillissement est limité et le territoire se caractérise par son niveau de personnes en âge de travailler (22 % de 20-44 ans contre 20,8 % pour la France).

Cette part des jeunes actifs peut être un atout pour l'emploi et le développement économique dans le territoire, puisque les revenus de transfert (retraites, etc...) qui caractérisent les inactifs sont moins susceptibles d'accroissement que les revenus d'activité.

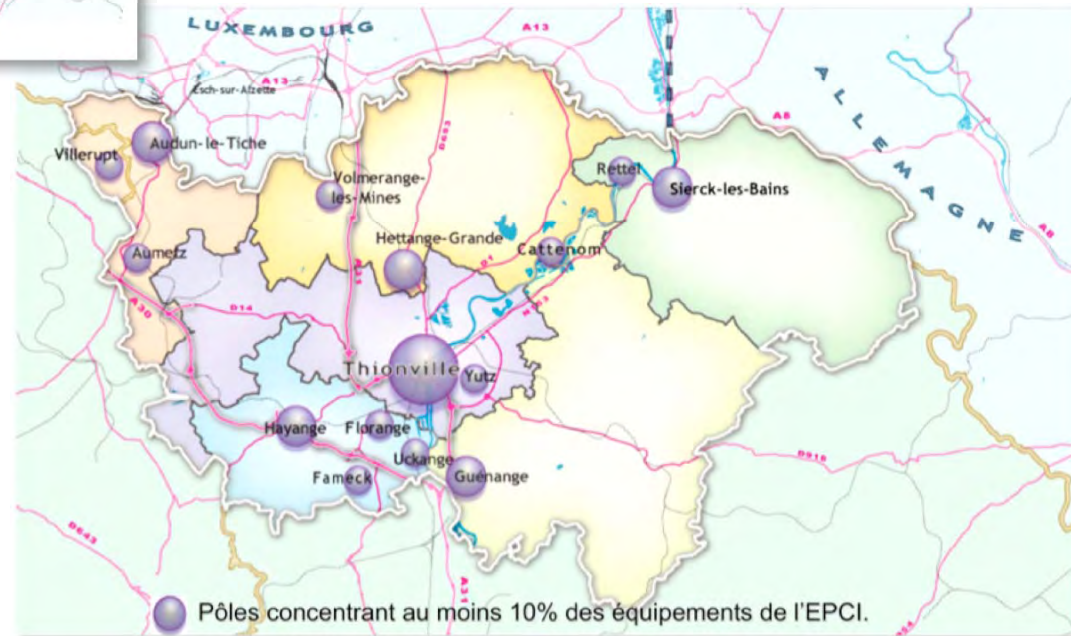
**Polarité commerciale**

- Existante
- ▲ En projet
- ➔ Axe commercial

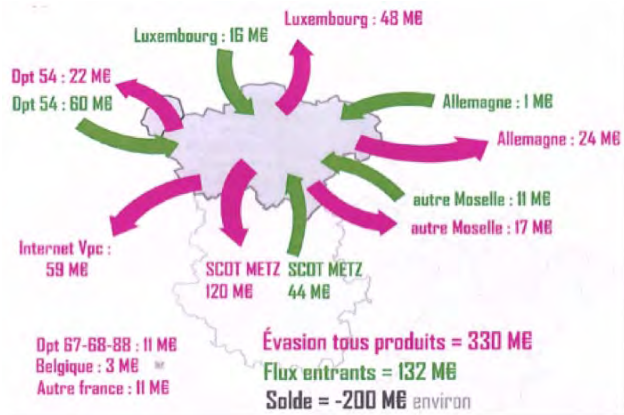


Les polarités commerciales du SCOT

Les principaux pôles d'équipement du SCOT



Ci-dessous : les flux commerciaux entrants et sortants (2011)



### 3. L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

#### DES EQUIPEMENTS CONCENTRES DANS L'AGGLOMERATION DE THIONVILLE

L'offre globale d'équipements et de services à la population positionne Thionville comme pôle principal : la ville de Thionville polarise à elle seule 25 % des équipements du territoire.

Hayange, Audun le Tiche, Sierck-les-Bains, Guénange et Hettange Grande apparaissent comme des pôles secondaires et les autres polarités, notamment Yutz, comme pôles relais.

De nouveaux pôles secondaires tendent par ailleurs à émerger (Metzervisse,...)

Les 2 communautés d'agglomération disposent d'une plus grande diversité d'équipements, mais trois Communautés de Communes bénéficient cependant d'un bon niveau d'équipement par habitant.

La réflexion du SCOT devra porter sur les équipements de proximité, mais également sur les ambitions à afficher pour les équipements supérieurs dans le contexte de la relative proximité à Metz et Luxembourg.

#### LES POLARITES COMMERCIALES : UN ENJEU D'ORGANISATION ENTRE LES CENTRES URBAINS ET LA PERIPHERIE PROCHE ET PLUS LOINTAINE

Le territoire comporte 4 grandes polarités commerciales( cf. schéma ci-contre).

On note par ailleurs l'existence de fragilités pour l'équipement commercial des centres-villes, notamment à Thionville et à Hayange.

En effet, une redistribution des moyennes et petites surfaces des centres, vers la périphérie (non alimentaire et alimentaire) est à l'oeuvre, avec un risque de dévitalisation des centres urbains.

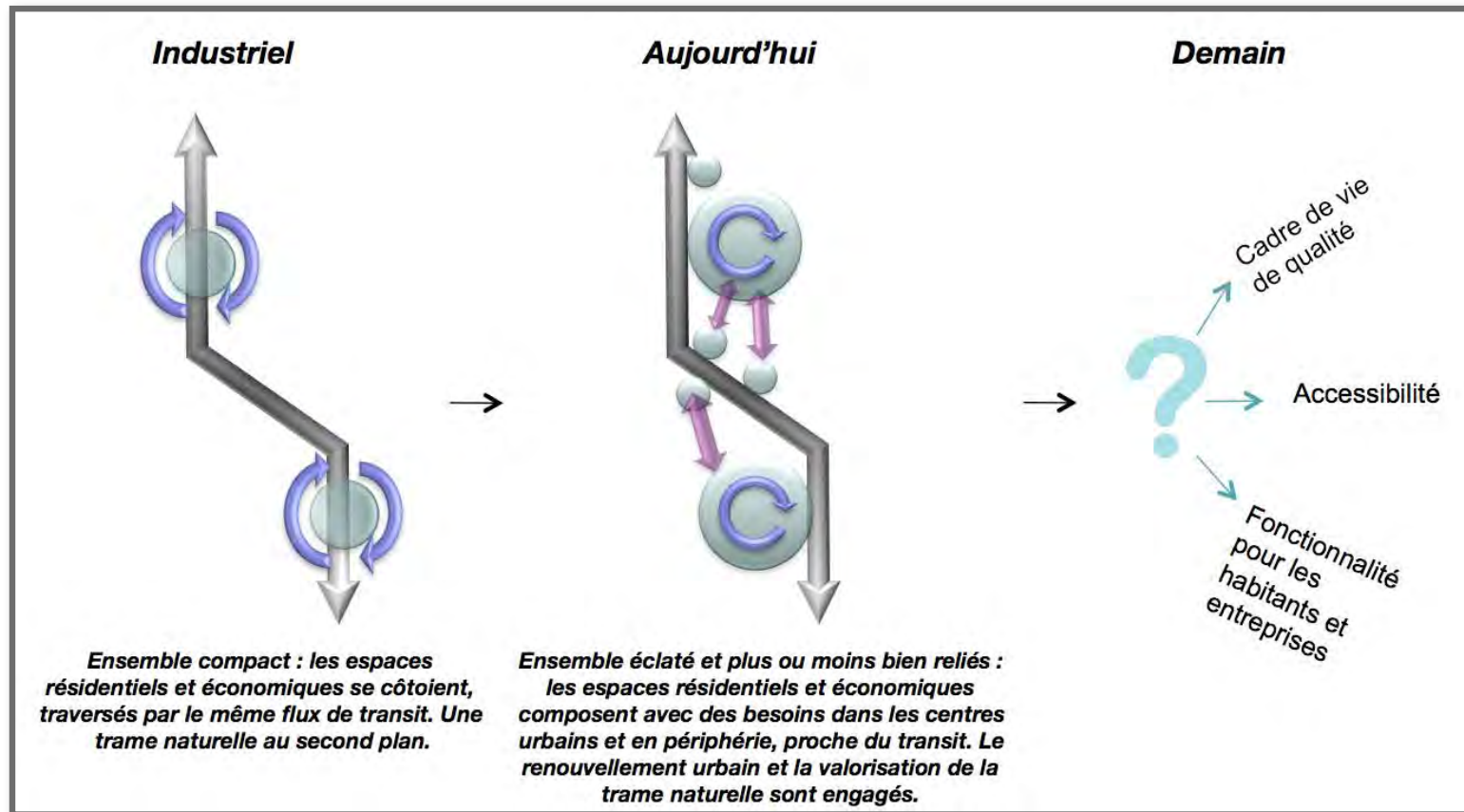
Les zones rurales, notamment à l'est du territoire, présentent une faible offre commerciale.

Globalement, le secteur de l'équipement de la maison est sous-représenté, ce qui se traduit par une évasion commerciale significative dans ce domaine, notamment vers Metz.

Une évasion commerciale - plus limitée – est perceptible vers l'étranger et notamment le Luxembourg : il s'agit alors d'une concurrence, mais également d'une complémentarité de l'offre.

Enfin le solde commercial est positif depuis la Meurthe-et-Moselle, où la présence commerciale est plus faible.

*Un renouveau des espaces économiques et résidentiels ?*



## 4. LA GESTION DE L'ESPACE

### UN RENOUVEAU DES ESPACES ECONOMIQUES ET RESIDENTIELS

La transition à l'œuvre dans le territoire se marque également sur le plan spatial avec :

- La gestion des espaces économiques se précise et ses potentiels s'affirment, mais dans le cadre d'un positionnement et d'une stratégie économique globale à clarifier et à promouvoir ;
- La gestion des nouveaux espaces résidentiels démontre une certaine maîtrise des modes d'urbanisation.

Cette situation nouvelle conduit à mettre en évidence des enjeux :

- De renouvellement urbain (friches industrielles, amélioration de l'habitat) et d'affectation de ces espaces ainsi que des nouveaux espaces ;
- D'intégration dans l'armature environnementale (trame verte et bleue).
- De consommation d'espace : entre 1999 et 2009, 1 563 ha ont été prélevés aux espaces naturels et agricoles, soit un peu plus de 156 ha par an ou 1,8 % de la surface totale du territoire . Cette consommation apparaît supérieure aux moyennes départementales. On peut estimer la consommation à :
  - 880 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire ;
  - 1 400 m<sup>2</sup> par nouveau logement construit.

### LES ESPACES NATURELS ONT PEU DE CONTACTS AVEC L'URBANISATION DENSE ...

Ils se concentrent sur le Pays de Sierck et le Sud de la vallée de la Canner. Ils constituent un ensemble plus dispersé sur le Pays Haut et la Côte de Moselle

Certains sites s'avèrent partiellement urbanisés.

Ils nécessitent un niveau de protection adapté à leur sensibilité :

- *Forte* : Natura 2000, ZNIEFF 1, sites classés et inscrits, réserves naturelles, ENS
- *Modérée* : ZNIEFF 2, ZICO

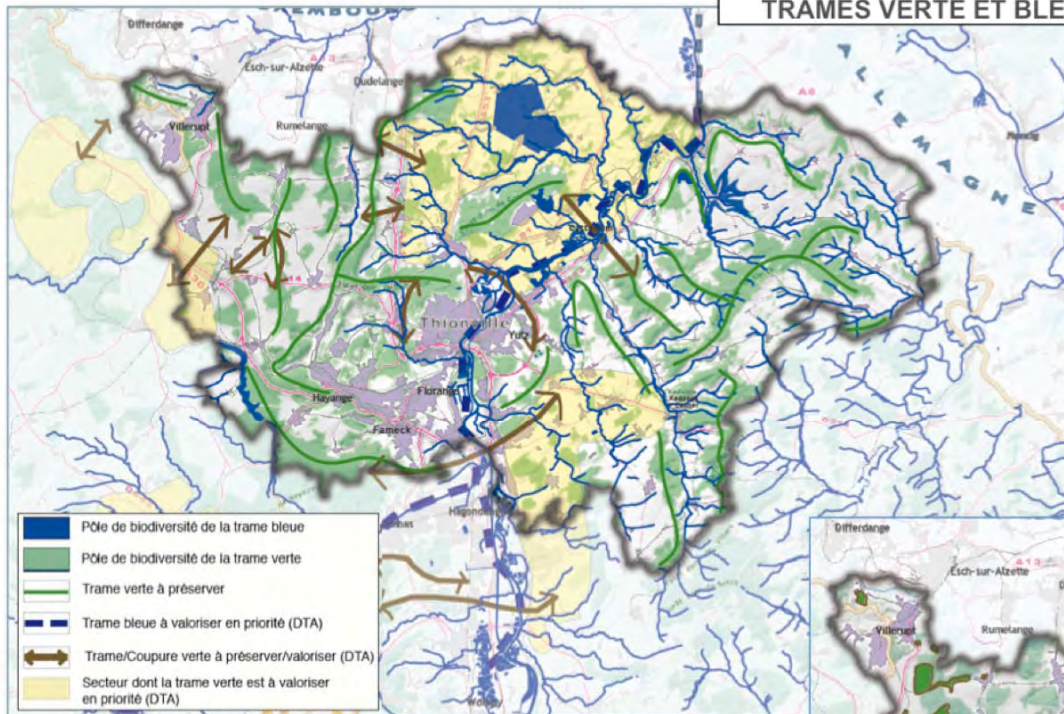
### MAIS ILS SONT RELAYES PAR « LA NATURE ORDINAIRE » QUI JOUE UN ROLE DANS LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

La trame verte et bleue vise à maintenir et renforcer le fonctionnement des ressources naturelles et la biodiversité. Cette biodiversité dépend de la **préservation des habitats** et des **possibilités d'échanges avec les milieux alentours** (corridor écologique)

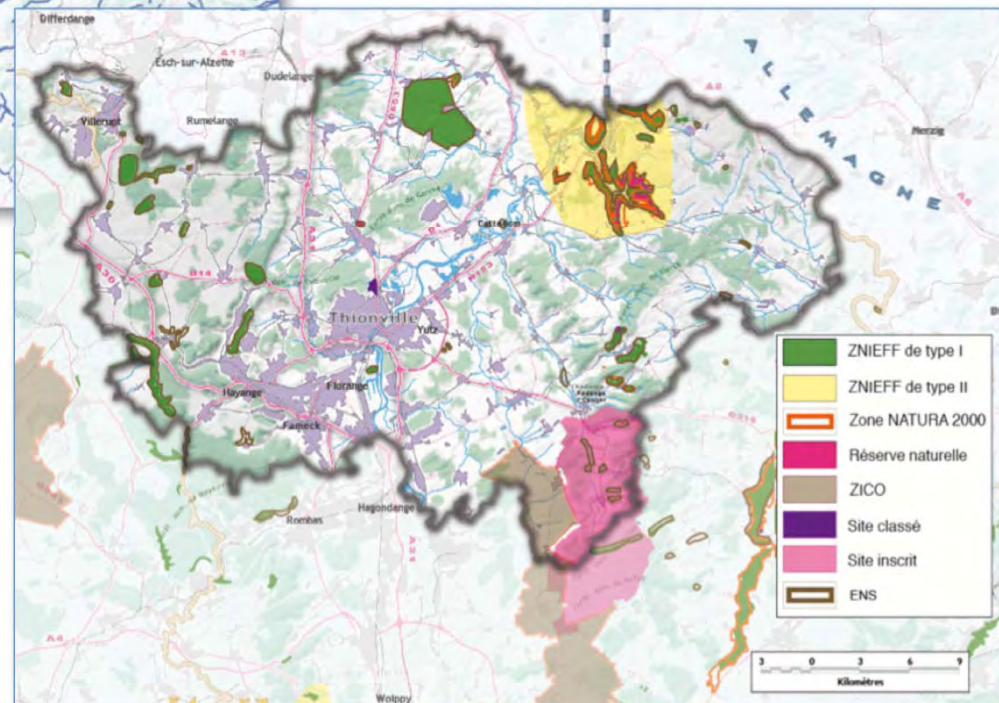
Elle allie les intérêts paysagers, de valorisation du cadre de vie et de l'attractivité globale du territoire.



TRAMES VERTE ET BLEUE



ESPACES NATURELS PROTEGES



## 4. LA GESTION DE L'ESPACE

### UN MODE D'URBANISATION RESIDENTIELLE RELATIVEMENT COMPACT...

**De 1999 à 2008, 48 % des nouvelles constructions résidentielles ont été collectives.**

Le contexte naturel (vallée...) et le mode d'urbanisation en place constituent un vecteur de la **maîtrise de la consommation d'espace par l'urbanisation** (front bâti continu, maisons en R+2, faible taille des terrains...).

Le tissu urbain traditionnel **présente une certaine compacité** : peu de dents creuses, mais également peu de capacité de densification horizontale sans renouvellement urbain important (démolition / reconstruction).

### ... DONT L'EVOLUTION PERMET DES MARGES DE MANŒUVRE DANS LA REHABILITATION

**38 % du parc date d'entre 1949 et 1975** (29 % pour la France) ;

**Des efforts importants de réhabilitation** et de remise sur le marché de logements anciens (*PLH, OPAH, ravalement de façade*) ont été entrepris ;

Trois opérations ANRU à Fameck, Thionville et Uckange ;

22 logements par an sont créés suite à la division d'un logement en plusieurs lots.

### UN CONTEXTE DE PRESSION IMMOBILIERE DIFFERENCIEE

Les prix immobiliers restent beaucoup moins élevés qu'au Luxembourg. Par exemple, pour une maison ancienne en 2010 :

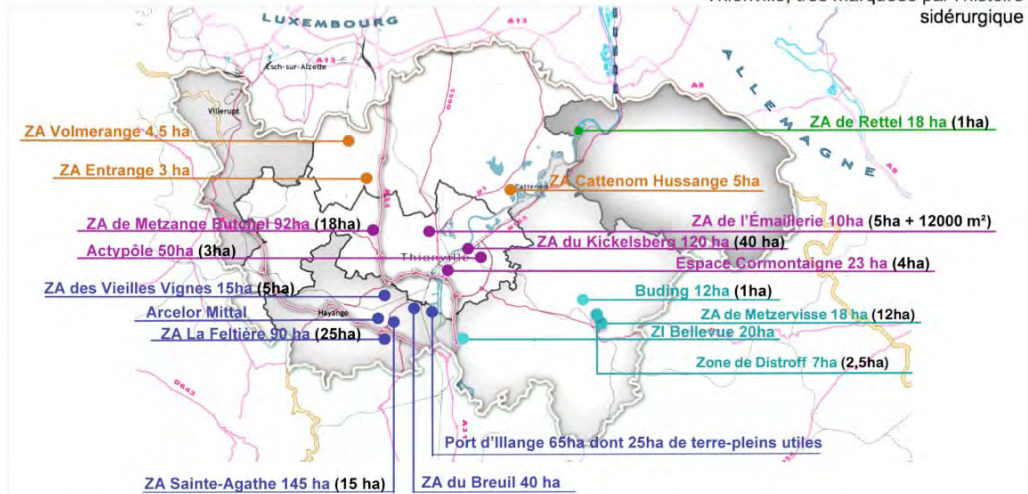
- En France, entre 1 500 et 2 500 euros le m<sup>2</sup> (sauf pour Thionville) ;
- Entre 3 000 et 4 250 euros le m<sup>2</sup> au Luxembourg.

Mais les prix du territoire restent plus élevés que dans le SCOT de Briey ou de Metz :

- 130 euros le m<sup>2</sup> pour un terrain en 2009,
- contre 124 Euros dans le SCOT de Metz.

Surfaces totale des parcs d'activités : environ 680 hectares  
 Dont environ 120 hectares restant à commercialiser (ha)

Concentration des pôles d'activités dans le Val de Fensch et l'agglomération de Thionville, très marquées par l'histoire sidérurgique



Les zones d'activité programmées

Les zones d'activité actuelles

	Nom	Vocation	Surface en ha
a	DIN Eichen Alzette	Tertiaire et Artisanale	207
b	ZAC de Karfen	A. d'élève	39
c	ZAC Retrange Grande	Artisanale	30
d	Gare de Thionville	Tertiaire	
e	ZA Meilbourg	Commerces et loirs	20
f	Mégazons	industrielle	100
g	Europort Lorraine	Activités industrielles immobilières	200
h	Zone du PAT (requalification)	Commerciales	10
i	Friches ferroviaires	Industrielle et artisanale	20
j	Projet ULCOOS	Recherche et Développement	7
k	ZAC de la Paix	Commerciales et artisanale	10

De nouvelles zones d'activités (environ 500 hectares programmés) localisées en grande partie sur d'anciennes friches



## 4. LA GESTION DE L'ESPACE

### DE LA ZA AUX PARCS D'ACTIVITE MODERNES...

La gestion des espaces économiques se précise à l'échelle du territoire ; ses potentiels s'affirment, mais dans le cadre d'un positionnement et d'une stratégie économique globale à clarifier et à promouvoir.

### DES PROJETS...

Les projets de parcs d'activité peuvent être caractérisés par :

- Un positionnement dans le réseau des ports fluviaux français avec Europort ;
- Le maintien et même l'attraction de grandes entreprises internationales (Arcelor Mittal, Tata Steel, Thyssen Krupp...)
- Une capacité d'accueil d'un grand projet industriel avec la « Mégazone » ;
- Un développement économique en lien avec Alzette-Belval au Luxembourg ;
- De la Recherche & Développement avec le projet ULCOS lié au CO2.
- Une reconversion de friches industrielles (ZAC de la Paix, Europort...) pour une réorientation et diversification du tissu économique ;
- Une réponse à l'évolution des besoins fonciers et immobiliers des entreprises locales : nombreuses demandes de petites et moyennes surfaces.

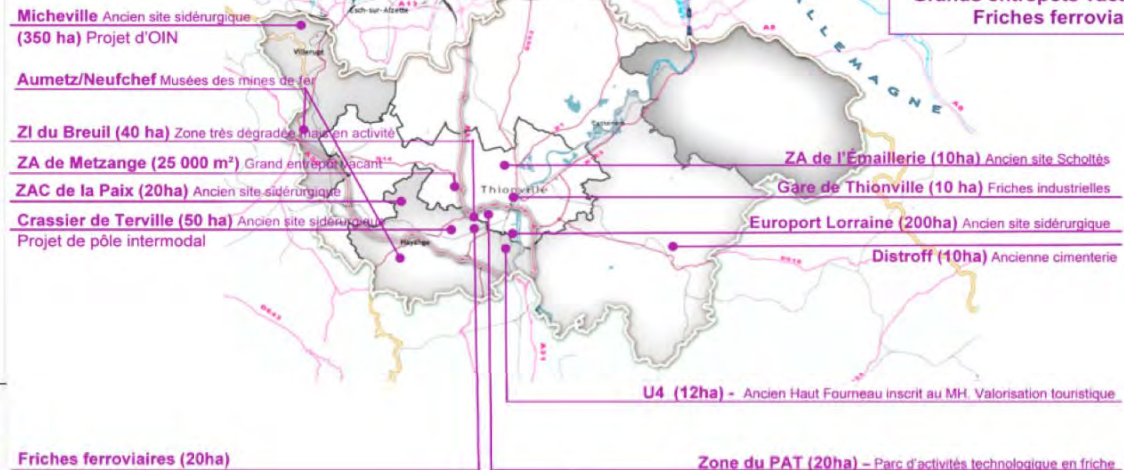
### ... A LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

L'ensemble de ces projets est concerné par un enjeu d'affirmation des cibles économiques et des coopérations recherchées (Metz, Luxembourg notamment).

Parallèlement, l'objectif est d'édifier une stratégie d'aménagement lisible à l'échelle du territoire où des

+/- 700 HA de friches

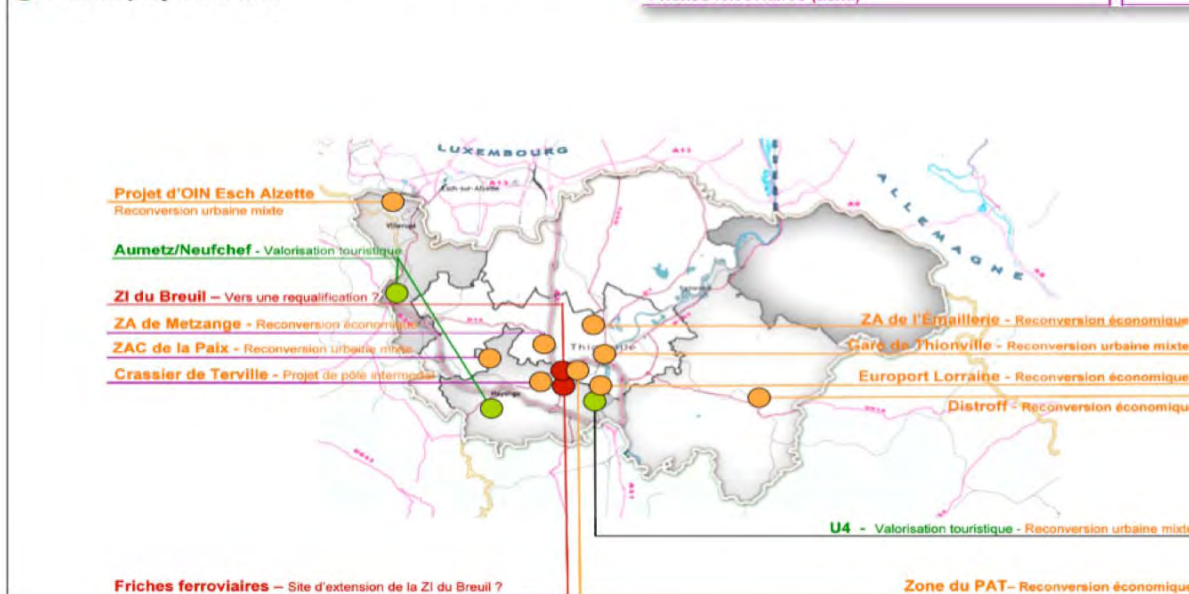
**TYPE DE FRICHES**  
Anciens sites sidérurgiques  
Anciens sites miniers  
Sites industriels  
Grands entrepôts vacants  
Friches ferroviaires



**Les grandes friches industrielles :  
avancement des projets ou des  
réflexions sur leur vocation**

- Bien engagé, en fonctionnement
- Études de faisabilité & et de programmation en cours
- Pas de projet identifié

**Les grandes friches industrielles :  
situation actuelle**



## 4. LA GESTION DE L'ESPACE

### LES FRICHES INDUSTRIELLES : UN ENJEU GLOBAL DU TERRITOIRE

La quasi-totalité des grandes friches constituent des projets d'aménagement ou ont l'objet de réflexions sur leur vocation :

- Reconversion des sites (dépollution, sous-sols...) et leur vocation future : les exemples du territoire traduisent les champs possibles :
- Vocation économique nouvelle : Europort Lorraine, Zone du PAT...
- Création de nouveaux espaces économiques : friches ferroviaires
- Vocation résidentielle : OIN Esch Alzette, ZAC de la Paix
- Valorisation culturelle et touristique: Haut Fourneau d'Hayange, création d'un port de plaisance à Basse-Ham

Cependant, les reconversions engagées obéissent à des échéances et des niveaux de faisabilités très différents

### LA RECONVERSION D'ANCIENS SITES URBAINS : UN LIEN AVEC LES PROJETS URBAINS ET LE PROJET DE TERRITOIRE

L'affectation à donner aux friches et sites présumés pollués ne doit pas résulter de ce que l'on est capable de faire dans l'immédiat ;

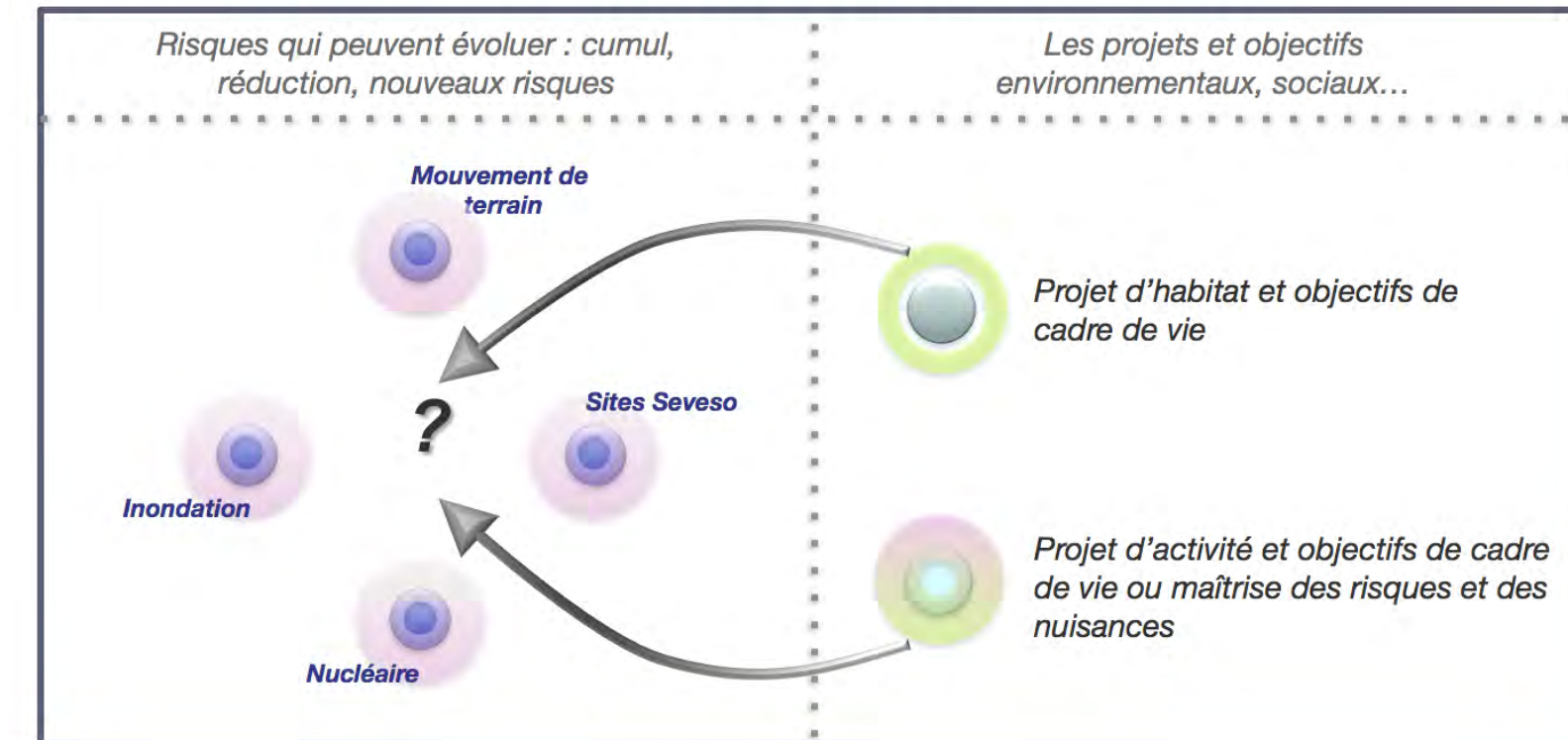
Le niveau de dépollution est dépendant de la vocation urbaine qui est envisagée pour le future ;

L'enjeu repose sur l'objectif recherché avec la vocation du site au regard du projet global (effet levier) pour programmer l'investissement, les délais et les éventuelles situations transitoires acceptables qui permettent de réaliser cette reconversion.

*Au total, sur 42 sites de friches, 4 sont en activité (2,3 Ha. au total), 2 sont traités sans restriction, 16 sont traités avec certaines restrictions (169 Ha.) et 20 sont en cours d'évaluation ou de traitement (175 Ha.).*

Cette réflexion dynamique doit se nourrir des projets urbains et s'insérer progressivement dans la mise en œuvre du projet du territoire.

**Des risques naturels et technologiques le plus souvent sectorisés mais aux effets localement importants : vers des projets de développement nécessairement plus qualitatifs et intégrés pour que la gestion des risques ne désavantage pas les autres objectifs de développement : environnementaux, urbains, sociaux (dont cadre de vie) et économiques ?**



## 5. LA PREVENTION DES RISQUES

### DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES LE PLUS SOUVENT SECTORISES, MAIS AUX EFFETS LOCALEMENT IMPORTANTS

Sur le territoire, plusieurs risques environnementaux coexistent :

- **Les risques naturels:** inondation, mouvements de terrain (glissements, effondrements, chutes de blocs, rétractation des argiles).
- **Les risques technologiques :** risque d'effondrement minier brutal, risque nucléaire, risque industriel, risque de rupture de barrage, risques liés aux transports de matières dangereuses ;

### UNE DOUBLE ADAPTATION A UN ENVIRONNEMENT SUR ET A UNE STRATEGIE ECONOMIQUE EFFICACE ?

Certains risques naturels (inondation) et les risques industriels témoignent d'un mode de développement historique qui a produit des effets positifs.

Aujourd'hui les risques, dont les effets potentiels sont mieux appréhendés par des populations plus sensibilisées, nécessitent une gestion compatible avec le niveau de sécurité (un environnement sûr et sain) que les populations attendent aujourd'hui.

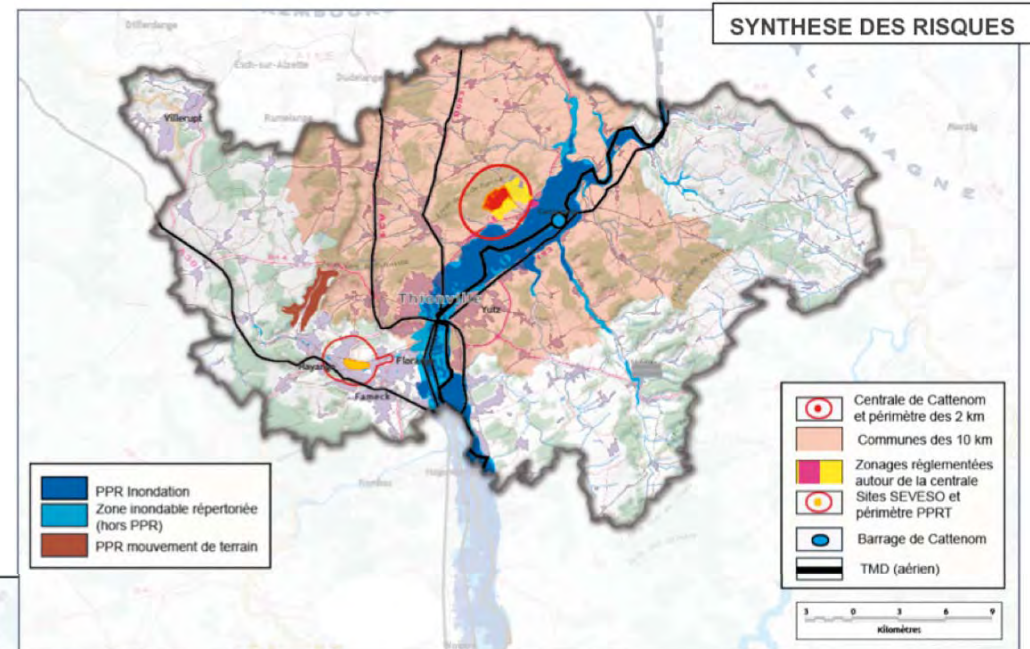
La sécurité des personnes et des biens est un enjeu fort, d'autant plus que les risques sont parfois très localisés pouvant générer un sentiment d'inégalité ou de stigmatisation.

Cette gestion des risques ne doit pas non plus conduire à une situation de blocage général des objectifs économiques par une mauvaise application du principe de prévention.

En effet, celui-ci s'applique au travers d'une gestion rationnelle et proportionnelle mettant au cœur le respect des personnes qu'elles soient « habitants » ou « professionnels ».

Globalement, à l'échelle du territoire, la gestion des risques conduira vers des projets de développement plus qualitatifs, afin qu'elle ne désavantage pas les autres objectifs de développement : environnementaux, urbains, sociaux (dont ceux du cadre de vie) et économiques ?





Sources : DDRM 54 et 57

## 5. LA PREVENTION DES RISQUES

### LES ENJEUX DES RISQUES NATURELS

**Risques inondation** : enjeux de gestion au regard du renouvellement ou de l'extension des zones urbaines vers la Moselle (surtout portes de France et Val de Fensch – en fonction du Plan de Prévention des Risques - PPR) et de maîtrise des effets sur le comportement hydraulique liés aux éventuels projets d'aménagement des cours d'eau, d'infrastructures, portuaires...

**Risques de mouvements de terrains et effondrement minier** : enjeux de précision de la connaissance de ce type de risque pour les secteurs non couverts par un PPR (secteurs centre et Ouest) et à anticiper dans le cadre d'extension ou de renouvellement urbain...

### LES ENJEUX DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

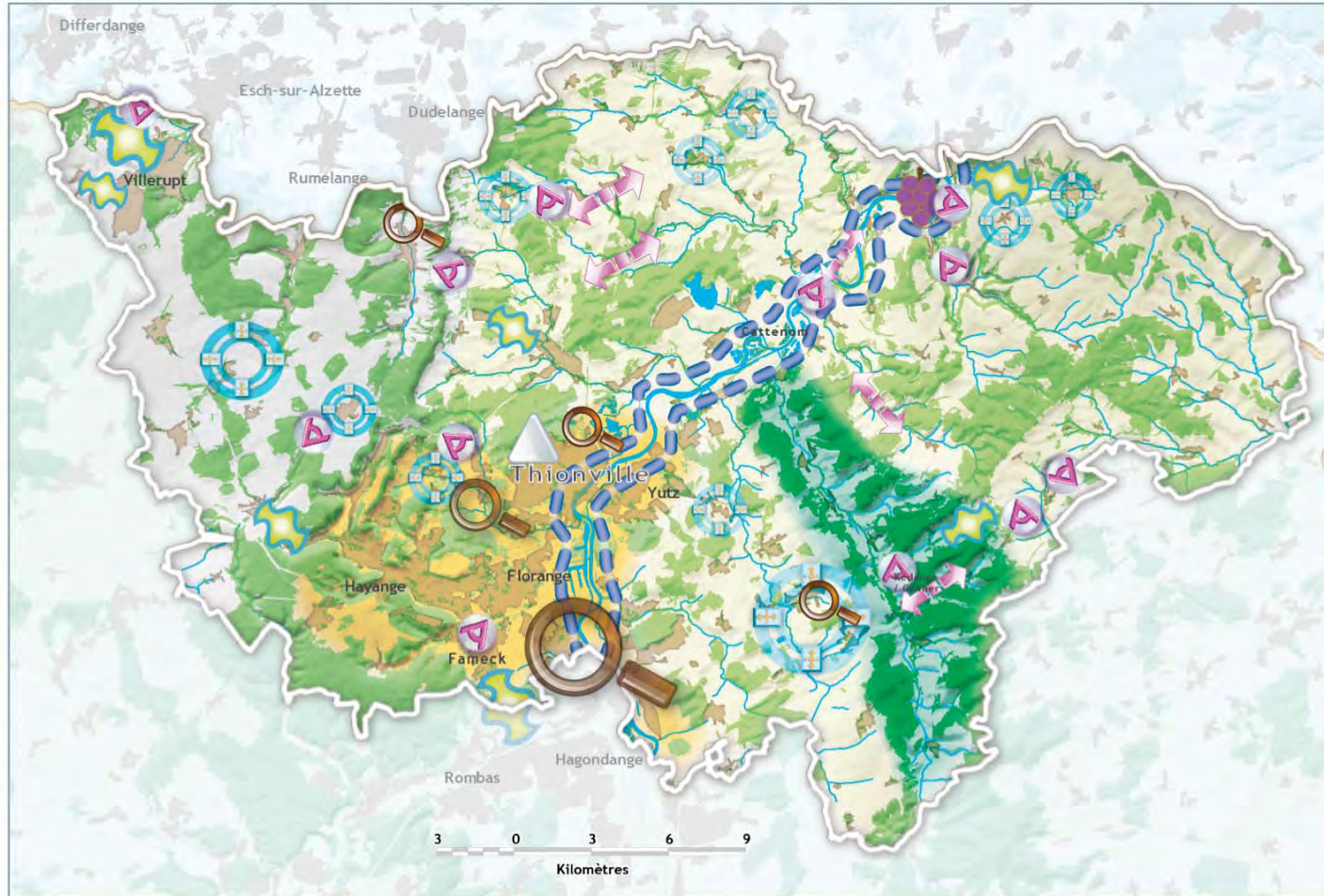
Les risques industriels présentent des enjeux :

- D'organisation des activités futures potentiellement dangereuses pour maîtriser les effets de cumul de risques ou de servitudes de prévention au regard des autres occupations du sol.

A noter : élaboration en cours d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) à Florange, Hayange, Séremange-Herzange.

- De maintien / amélioration des conditions de secours et d'évacuation liés au risque nucléaire (effet sur l'aménagement urbain et les infrastructures notamment), en plus des limitations de construire existantes à appliquer.

**Les enjeux paysagers** (source : EIE, PROSCOT 2011)



-  Valorisation du grand paysage : qualité des lisières préservation des éléments ponctuels ou linéaires du paysage
-  Préservation des boisements et valorisation de leur proximité avec les espaces urbains (structurant, cadre de vie en contact avec l'urbain)
-  Vallée de la Canner : valorisation de cette vallée préservée (tourisme vert...), maintien de vastes coupures d'urbanisation entre les villages
-  Enjeu de maintien de respirations vertes en contact avec les urbanisations pour valoriser le cadre de vie
-  Maîtrise de l'urbanisation à tendance distendue (fragmentation lisières boisées)
-  Enjeu de qualité d'accroche des urbanisations au centre de bourg ou de village pour assurer un ensemble fonctionnel
-  Préservation des respirations naturelles
-  Maîtrise de l'urbanisation linéaire lorsque le contexte le permet
-  Valorisation du rapport entre la Moselle et les zones bâties (contact ville/eau affirmé)
-  Valorisation des entrées de ville : mise en scène du paysage, gestion cohérente le long des grands axes routiers...
-  Valorisation des pratiques traditionnelles viticoles (activité vitrine)
-  Point de vue remarquable

## 6. LE CADRE DE VIE

### DES SIGNES D'UNE VALORISATION DES ATOUTS PAYSAGERS ET DU CADRE DE VIE DANS TOUS LES SECTEURS

Les attentes ont évolué avec « la société des loisirs »... Les attentes sont désormais globales dans une logique de valorisation de soi et d'amélioration des contacts avec les autres...

Pour les entreprises aussi, les attentes ont évolué, en fonction des aspirations des dirigeants, et du cadre de vie qui détermine le cadre de travail, qui est une composante majeure de l'amélioration de la productivité.

La valorisation du paysage naturel, du paysage bâti, des espaces de vie (cf. chapitre « gestion de l'espace »), au travers notamment d'une politique touristique, participent de l'attractivité du cadre vie...

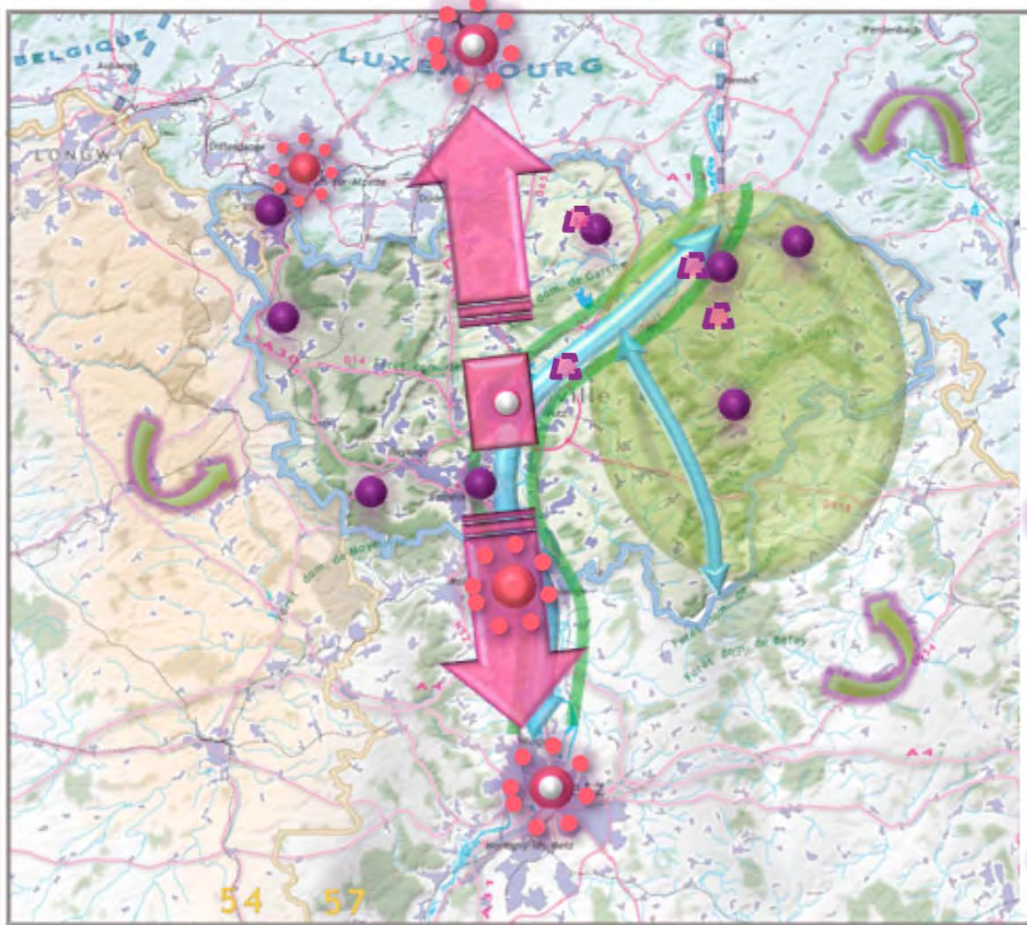
Le territoire du SCOT possède de forts atouts paysagers et de cadre de vie :

- des grands paysages de qualité et variés,
- la présence de l'eau,
- des services urbains en croissance,
- une valorisation à l'œuvre du patrimoine industriel...

... Des opportunités de valoriser l'accès au paysage (eau...) et des enjeux d'organisation du paysage lointain via une gestion des contacts infrastructures / urbanisation/nature et une maîtrise des risques de « délaissés visuels ».

### UNE NOUVELLE OFFRE DIVERSIFIÉE DE CADRES DE VIE

- **Mise en œuvre de chartes et plans paysagers à l'échelle EPCI** : des actions sur la gestion des lisières urbaines et sur la requalification d'espaces bâtis,
- **Des urbanisations qui améliorent la qualité de construction** (traitement architectural, mise en œuvre soignée) **et modernisent le type de logements pour répondre aux nouveaux besoins de la population** (aménagement des immeubles, traitement des abords, espace intérieur...), mais en faveur de typologies contrastées selon les secteurs. Généralement :
  - Des espaces pavillonnaires en secteur rural,
  - Des espaces bâtis groupés et petits collectifs dans les polarités plus urbaines.
- **Un patrimoine industriel (petit et grand patrimoine)** dont la valorisation est à encourager, car elle constitue un bras de levier important pour la rénovation urbaine et la dynamisation des espaces de vie.



## Cadre de vie et tourisme,...

-  Principaux sites ou évènements du territoire (en fréquentation visiteurs)
-  Projets de sites ou valorisation touristiques
-  Principaux attracteurs extérieurs
-  Pôles urbains (accès aux aménités urbaines)
-  Espace rural et vallées à fort potentiel attractif (Vallée de la Canner, Musée du Moulin de Buding, Parc de la Canner...)
-  Origine locale des visiteurs

## UNE MISE EN SCENE DES SEQUENCES URBAINES POUR DIVERSIFIER LES AMBIANCES DE VIE AU-DELA DES SITES DES OPERATIONS

- **Aménagement** : enjeux de transition et d'animation paysagère entre les quartiers pour éviter ou résorber les risques de monotonie, notamment lors d'organisation linéaire de l'urbanisation ou de zones pavillonnaires successives.

=> *utilisation du végétal, organisation du réseau de voirie permettant de diversifier les types d'espaces publics...*

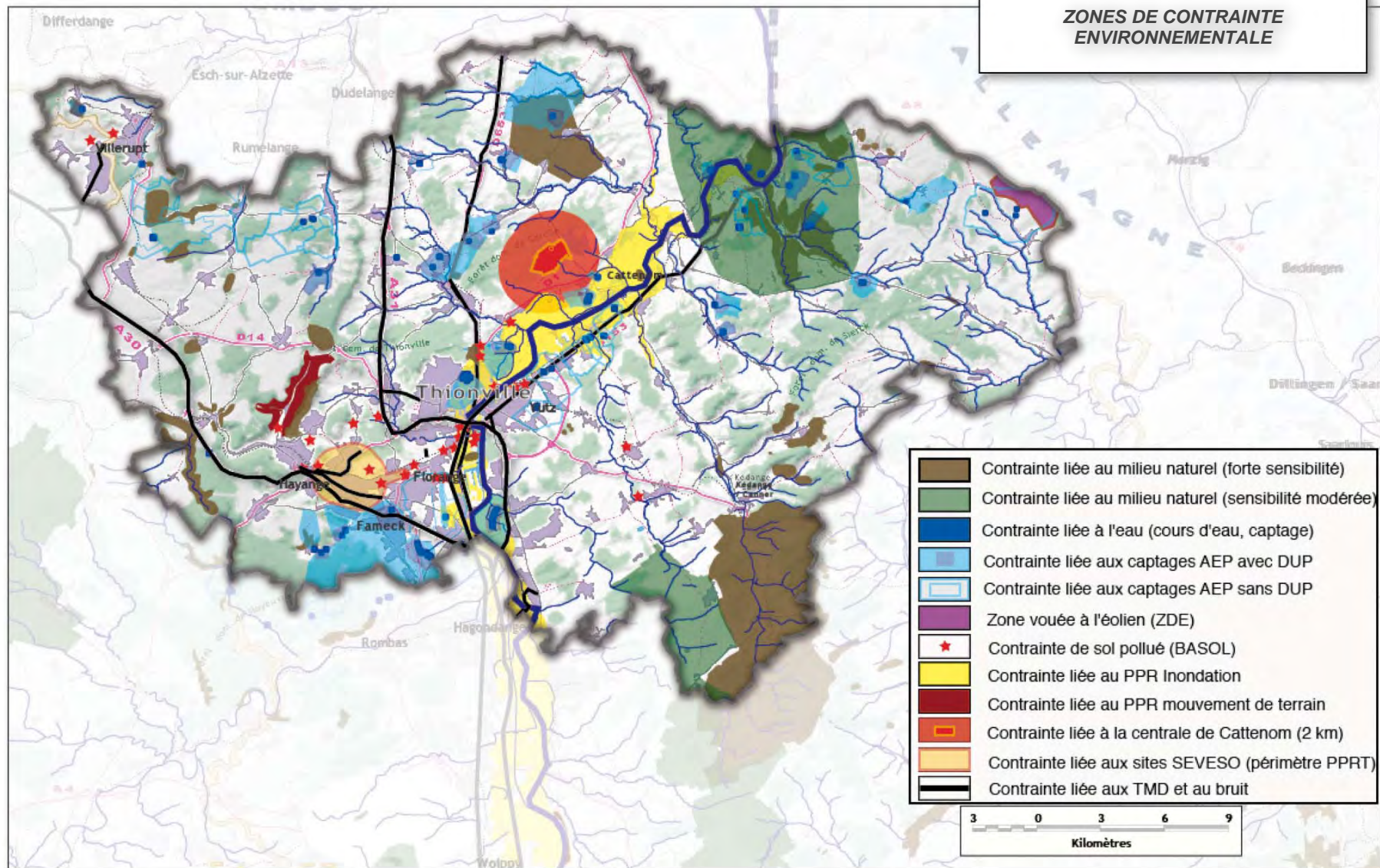
- **Espaces publics**, des enjeux :
  - de traitement des voiries (et abords) pour une gestion pacifiée des différents types de flux et renforcer l'attractivité des entrées de ville,
  - de valorisation/création d'espaces publics structurants pouvant être valorisés par la proximité de sites patrimoniaux ou naturels attractifs (rivière...)
- => bénéficier de la covalorisation paysagère des espaces ainsi reliés.
- **Bâti et patrimoine** : un bâti traditionnel important et riche qui montre, dans plusieurs secteurs, des difficultés d'entretien et de valorisation par un espace public approprié.

## UNE STRATEGIE TOURISTIQUE A L'ARTICULATION DE L'ECONOMIE ET DE LA CULTURE ET DES LOISIRS .... DONC DU CADRE DE VIE

Les enjeux du développement du tourisme peuvent se décliner autour de quatre questions :

- Travailler sur l'image du territoire afin qu'il soit davantage identifié comme destination touristique et valorise ses habitants ;
- Valoriser la qualité des paysages et des cadres de vie, en incitant au développement du tourisme vert et de charme ?
- Jouer sur plusieurs cartes afin de spécifier l'offre du territoire ?
  - Tourisme industriel ;
  - Tourisme militaire ;
  - Gastronomie et œnologie ;
  - Créer un espace emblématique ?
- Renforcer la mise en réseau des sites et du lien avec les agglomérations de Luxembourg et de Metz.

## 6. LE CADRE DE VIE



## 6. LE CADRE DE VIE

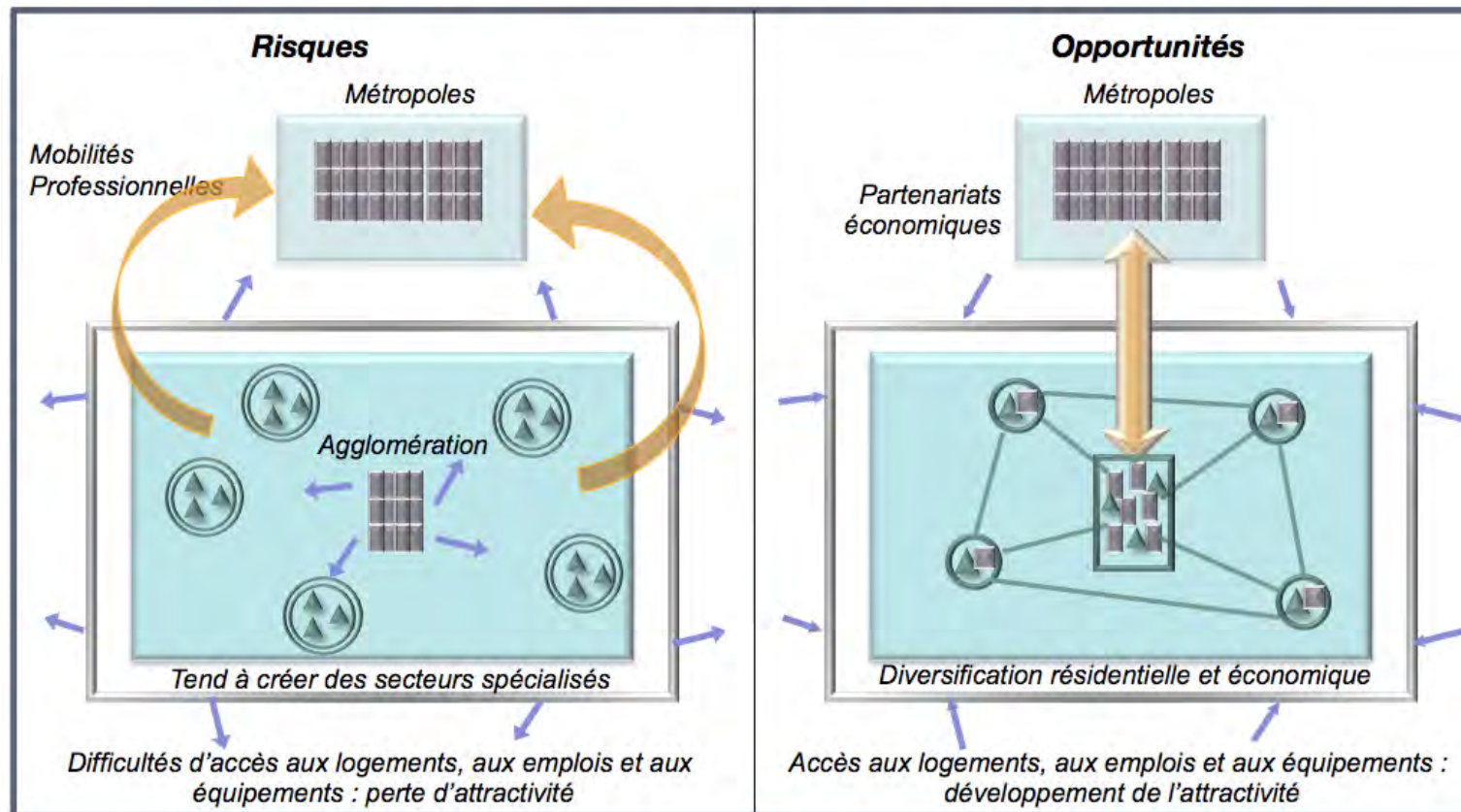
LES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES : UNE COMPOSANTE DESORMAIS ESSENTIELLE POUR DEFINIR UN « LABEL » DE QUALITE DE VIE

Trois questions sont à considérer :

- **L'intégration des problématiques « qualité de l'air » et émissions de gaz à effet de serre :**
  - ✓ Une qualité de l'air **globalement satisfaisante** mais des dépassements ponctuels, notamment à proximité des infrastructures de transport supportant un fort trafic (exemple : autoroute)
  - ✓ Un **Plan de Protection de l'Atmosphère** qui s'applique sur le sillon mosellan et la vallée de la Fensch et suppose un travail qui dépasse ce périmètre : amélioration des TC, conforter le covoiturage...
- **Energies: Une production électrique qui permet d'exporter l'énergie, mais qui n'occulte pas le besoin de réfléchir sur:**
  - ✓ La réduction des consommations d'énergie et d'émission des GES : amélioration de l'habitat, favoriser les TC et mobilités douces, encourager la population à l'économie d'énergie...
  - ✓ La valorisation des énergies renouvelables : filière bois-énergie (ressource importante mais peu mobilisée), géothermie, solaire (nombreuses habitations individuelles), éolien, hydraulique.
- **La gestion des déchets :**
  - ✓ **Un bilan mitigé** : des gisements qui ont augmenté après une période de réduction, un refus de tri qui augmente... suggèrent un essoufflement des pratiques.
  - ✓ Une **valorisation énergétique** qui peut être encouragée et appréhendée à l'échelle du SCOT ou de coopérations externes (Allemagne ?).
  - ✓ Des réflexions en cours sur un centre d'enfouissement public avec valorisation cogénération à Aboncourt.



**De l'évolution de la diversité des besoins à la diversité des réponses pour une accessibilité optimisée au logement, à l'emploi et aux services**



## 7. LA LIBERTE DE CHOIX

### UNE TRANSITION GLOBALE EN COURS

Les mutations du mode de développement économique et résidentiel induisent une diversification des emplois, donc des besoins en qualification, une diversification des revenus donc des besoins en logements...

La liberté de choix concerne les populations, mais elle doit également s'apprécier au niveau de la capacité du territoire à choisir la nature de son mode de développement, son niveau de croissance, etc...

Les besoins ne sont donc pas statiques mais dynamiques au regard du projet.

En tout état de cause, l'évolution récente du mode de développement constitue une base donnant plus de marges de manœuvre pour les choix du territoire.

Ses ressources humaines et économiques se sont diversifiées, et les ressources environnementales sont également dans une phase de gestion plus qualitative.

Cette réalité nouvelle se marque notamment par une forte augmentation des revenus et du niveau de formation, sensibles sur tout le territoire mais particulièrement dans les espaces proches du Luxembourg.

Elle se marque également par un chômage en baisse sur tout le territoire, plus faible qu'au niveau mosellan, mais qui demeure proche du niveau national et supérieur à 10% (10,4% en 2007).

### DES PRIX FONCIERS ET IMOBILIERS EN FORTE HAUSSE

A l'échelle du SCOT, on constate un report des ménages sur des secteurs dont les prix sont moins élevés (cf. carte page suivante); ce phénomène interne est du même ordre que celui qui attire vers le territoire des ménages provenant des agglomérations voisines.

Cette nouvelle attractivité crée des besoins de logements diversifiés, dont des logements à locatifs, sociaux et libres, et les logements à loyers maîtrisés ;

Cependant, la vacance augmente (+ 30 %, entre 1999 et 2007, *INSEE*) : mais son niveau reste satisfaisant (6 % de logements vacants en 2007, *INSEE*),

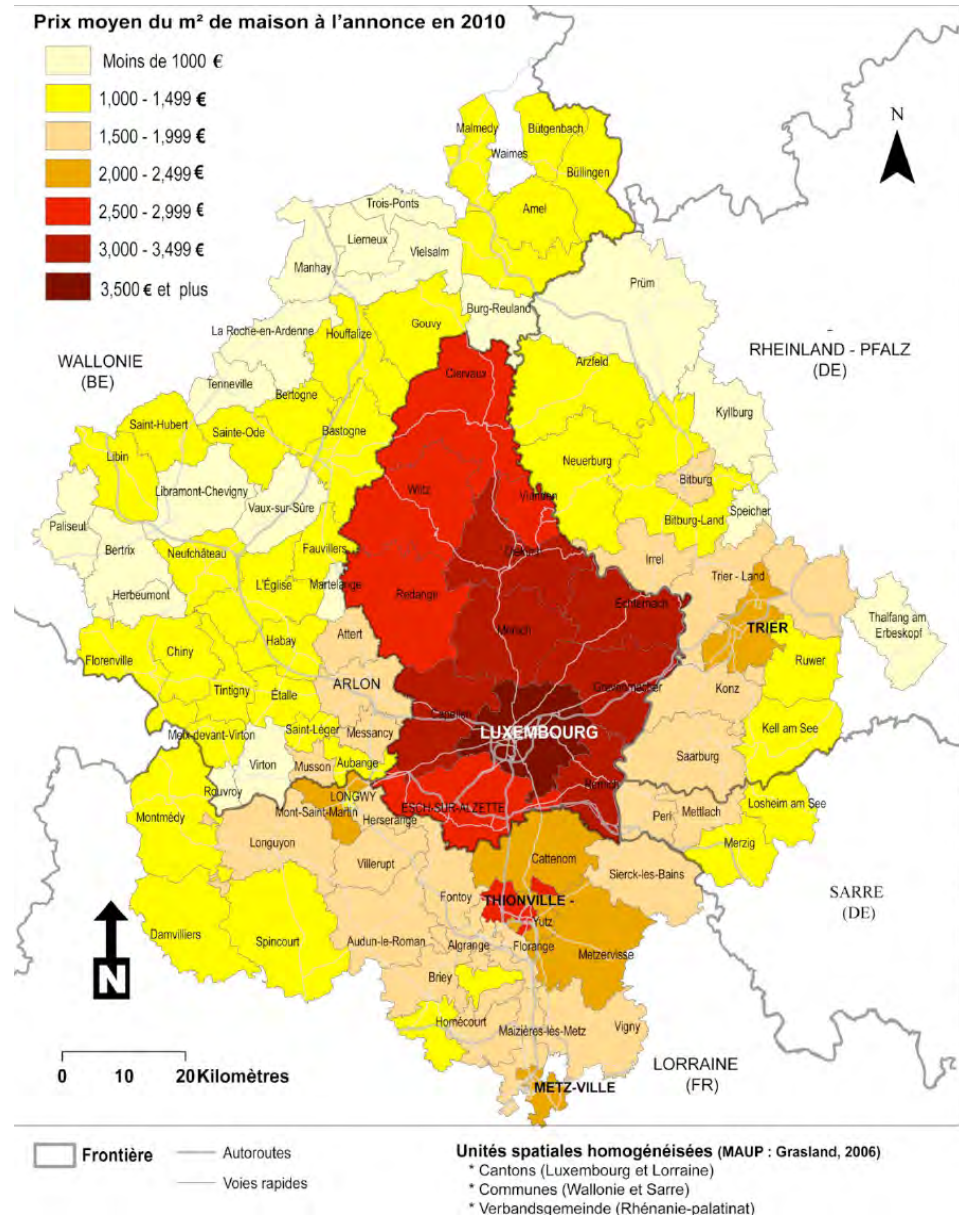
L'accroissement relatif de la vacance trahit des besoins élevés de réhabilitation et de renouvellement du parc en raison de son ancienneté.

Enfin, il faut noter un besoin important de logements pour le desserrement des ménages : 2/3 des logements ont été utilisés pour y répondre (diminution de la taille moyenne des ménages) (cf. voir *Cahier 1 Démographie-Habitat : calcul du point mort*).

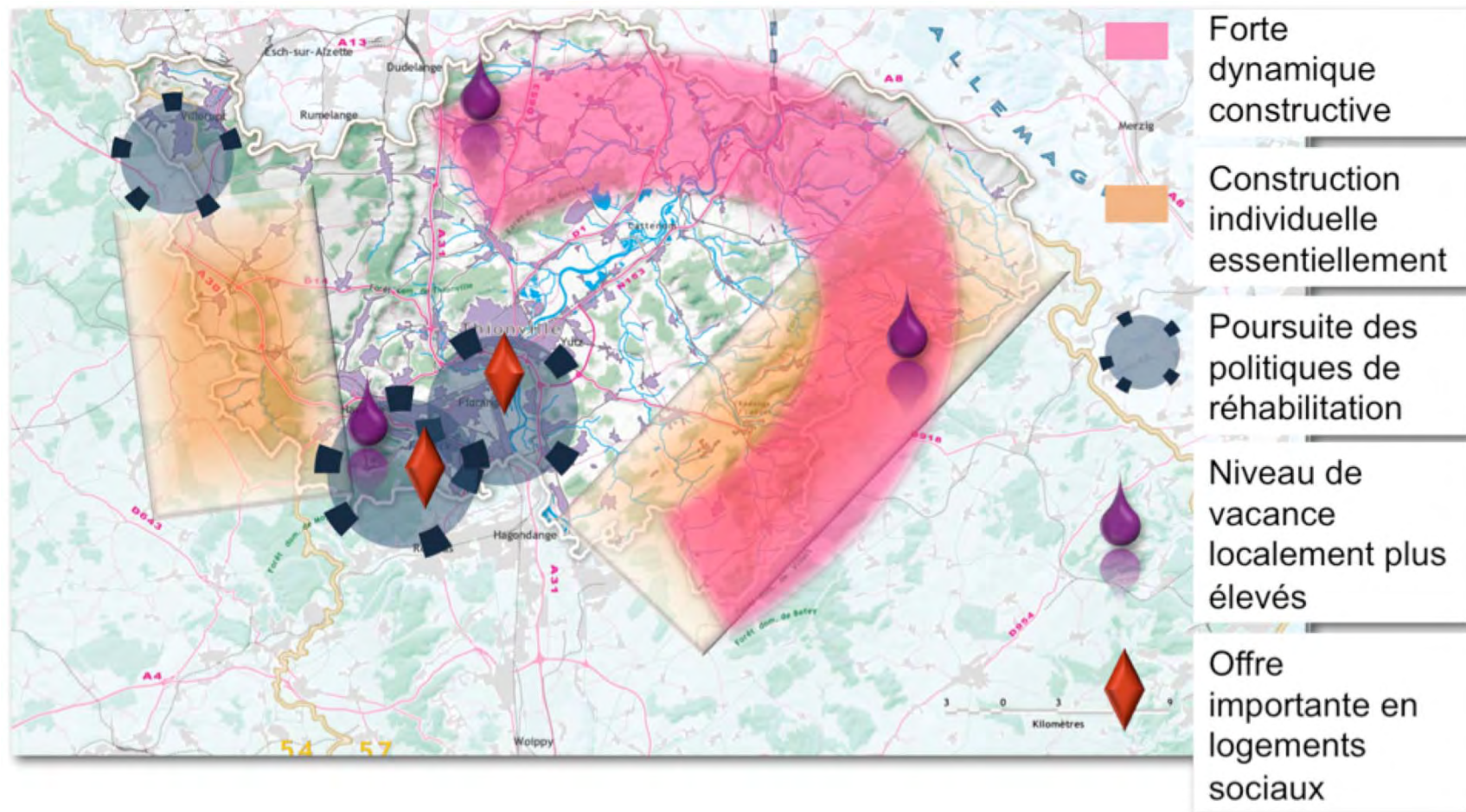
Cette situation induit :

- De fortes pressions sur le fonctionnement du marché immobilier ;
- Une dissociation, dans certains secteurs, entre la dynamique résidentielle et le développement de la population.

Source : Lanciné DIOP, *Luxembourg : les marchés fonciers et immobiliers transfrontaliers à l'épreuve de la métropolisation*, {mémoire de fin d'études}, CEPS Instead, octobre 2011.



Les enjeux de la politique de logement à l'échelle du SCOT (source : diagnostic, PROSCOT 2011)



## 7. LA LIBERTE DE CHOIX

### UN PARC SUFFISAMMENT DIVERSIFIE ?

Le territoire autorise une relative liberté de choix dans l'accès au logement :

- 43 % des logements du SCOT sont des appartements ;
- 38 % des résidents sont des locataires.

Mais des besoins importants subsistent :

- Peu de petits logements : le renforcement de l'offre en logements de petite taille est nécessaire pour répondre aux besoins du desserrement des ménages.
- Un contexte immobilier et foncier tendu : la demande de logements locatifs sociaux et à loyer maîtrisé est en accroissement, alors que leur construction recule (*12 % de logements locatifs sociaux dans le SCOT, 16 % pour les deux communautés d'agglomération*).
- Une spécialisation de l'offre dans certains secteurs sur le segment de l'habitat individuel : le maintien du niveau de l'offre collective constitue un enjeu pour la réalisation des parcours résidentiels et pour la maîtrise de la consommation d'espace.

Dans ce contexte, la poursuite des politiques de logements et des efforts de réhabilitation sont essentiels pour maintenir la croissance démographique.

Cela participe, en outre, à la valorisation du cadre de vie du SCOT.

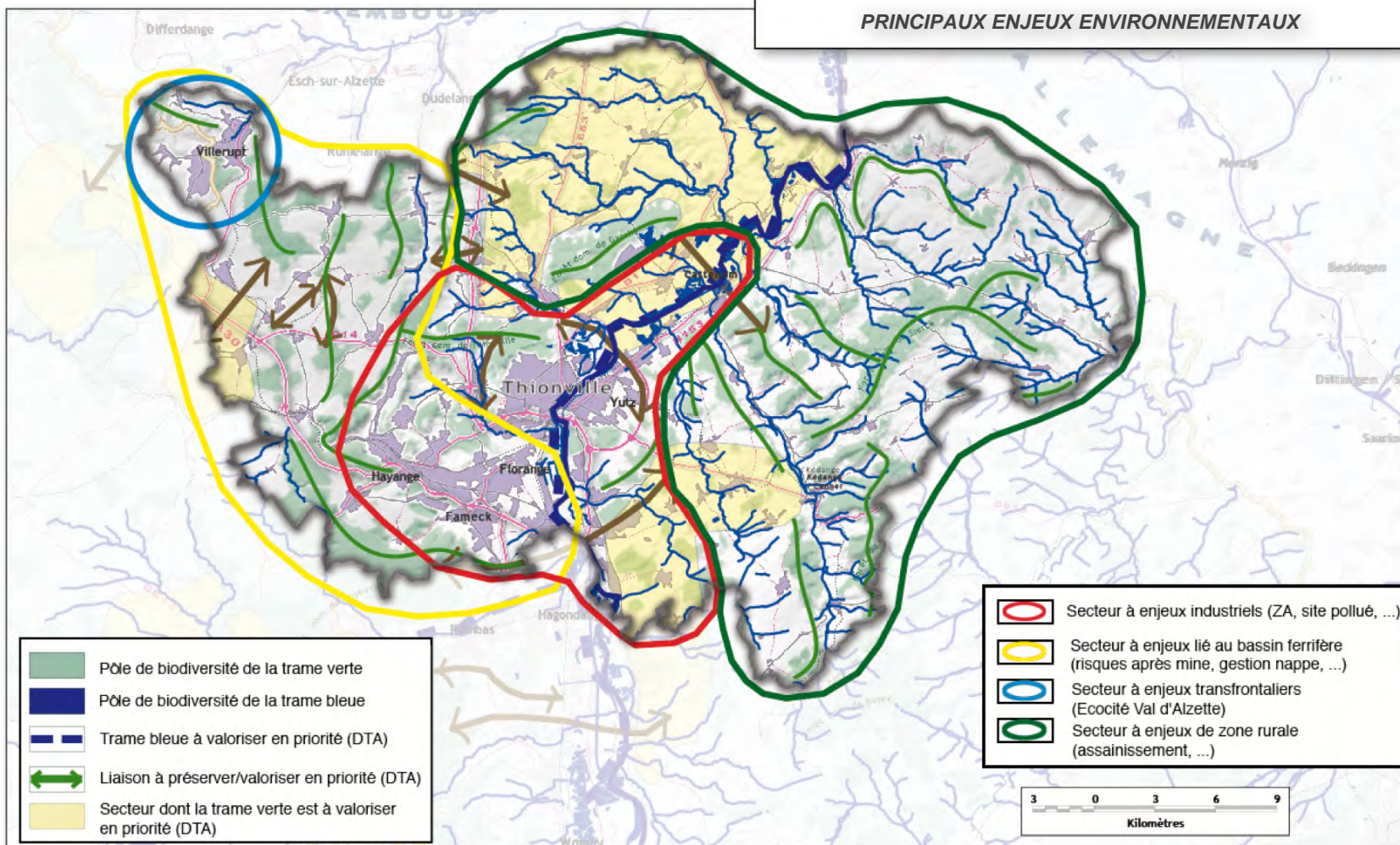
### UNE OFFRE GLOBALE EN EQUIPEMENTS PEU ELEVÉE ...

Le nombre total d'équipements pour 10 000 habitants est moindre que celui observé aux niveaux national, départemental et régional.

Des différences existent selon les secteurs : la CA Portes de France-Thionville dépasse le niveau mosellan et la CC des Trois Frontières approche le niveau Lorrain.

Le travail en cours de définition de projets stratégiques à l'échelle du SCOTAT constitue une opportunité d'accroître l'offre, notamment dans la gamme des équipements supérieurs et/ou différenciant.

## PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



## L'EAU : UNE RESSOURCE QUI DETERMINE EGALEMENT LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 7. LA LIBERTE DE CHOIX

#### Eaux superficielles et souterraines

Les cours d'eau sont souvent fortement anthropisés (suite à de nombreux aménagements) et des pollutions diffuses persistent, malgré des améliorations sensibles depuis quelques années.

Les cours d'eau conservent néanmoins un bon potentiel biologique.

Les ressources souterraines sont abondantes, mais très sollicitées ; elles montrent un état globalement médiocre des nappes (mais : bonne qualité pour la partie captive du bassin ferrifère), essentiellement lié à des problèmes qualitatifs (assainissement, activités, pollutions diffuses, minéralisation...).

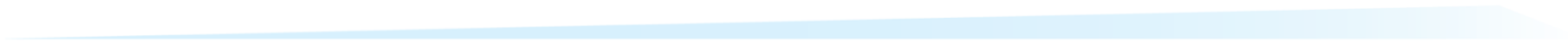
L'objectif de reconquête de la qualité de la ressource en eau (objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau - DCE) passe par une gestion globale de l'amont et de l'aval et par la mise en œuvre des SDAGE et SAGE.

#### Capacité de développement

Eau potable : la capacité est suffisante, mais des renforcements sont à prévoir localement (besoins en période de pointe, insuffisances localisées), tandis qu'une sécurisation est quelquefois nécessaire (interconnexions) et que la qualité des eaux distribuées est à améliorer dans certains secteurs.

Assainissement : le territoire possède un parc de stations d'épuration (STEP) cohérent, mais quelques installations ont des dysfonctionnements ou sont sous-dimensionnées (principalement sur l'est du territoire, pour les unités anciennes).

Il existe donc un enjeu d'adéquation des capacités de traitement aux perspectives de développement :





# UN REGARD SUR LE FUTUR : LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU TERRITOIRE



## UN EXERCICE PROSPECTIF

L'agglomération thionvilloise évolue dans le cadre d'une transition de son mode de développement, dont un certain nombre d'indicateurs ne sont que partiellement révélés.

Ces signaux nécessitent d'être interpellés et interprétés par une prospective qui explore les avenir possibles du territoire à 20 ans, au regard des facteurs internes et externes qui peuvent les influencer.

En particulier, deux catégories de phénomènes doivent être pris en compte :

- **Les tendances lourdes** : *elles risquent de se manifester dans tous les cas, mais le territoire peut choisir de les appuyer, de les contrecarrer, ce qui supposera, dans ce cas, un effort supplémentaire ;*
- **Les signaux faibles** : *peu visibles, ils peuvent devenir des éléments forts des possibles ; chemin faisant, le diagnostic et l'état initial de l'environnement en évoque certains : quelle sera leur place dans le futur du territoire ? Saura-t-on les repérer, les faire éclore ?*

## QUATRE AXES D'EVOLUTION POSSIBLES...

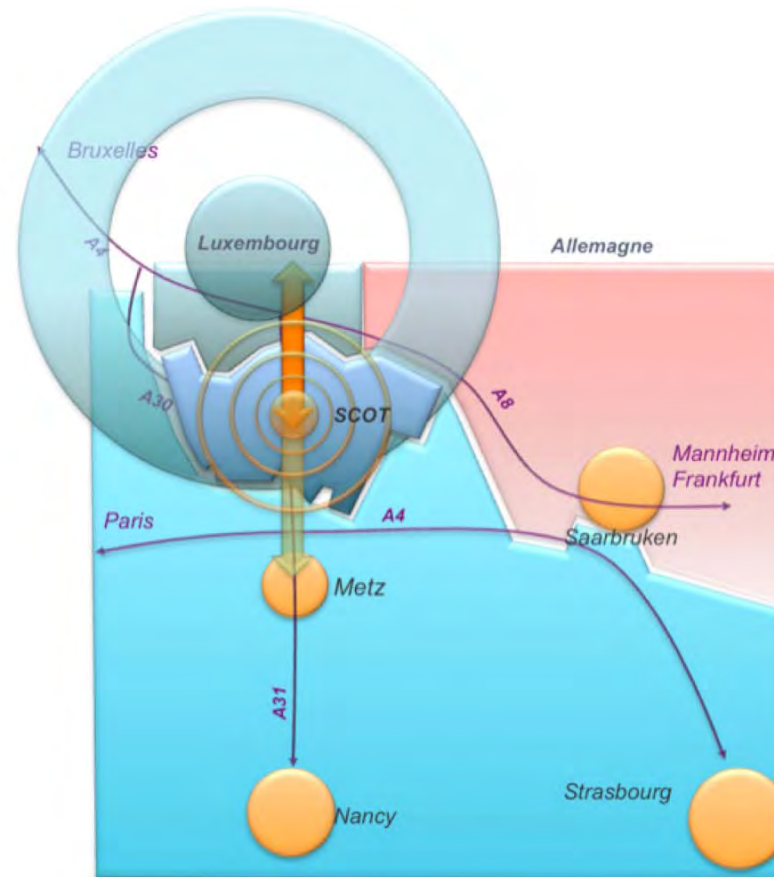
Quatre axes d'évolution sont ici proposés, comme « probables », parmi les innombrables « possibles ».

Ces axes ne sont pas des scénarios de développement, ni des projets prédéfinis.

Ils constituent des exemples de différentes trajectoires que pourrait prendre le territoire et mettent en évidence les enjeux territoriaux majeurs que ces trajectoires entraînent...

## La Californie du Luxembourg...

La périphéricité des flux liés au Luxembourg est capitalisée en tant qu'atout moteur du développement.



## 1. LA « CALIFORNIE DU LUXEMBOURG »

L'agglomération Thionvilloise capitalise les différents flux qui la traversent et se positionne comme un territoire à vivre privilégié en relai et complément du développement du Luxembourg, notamment en intensifiant sa vocation résidentielle.

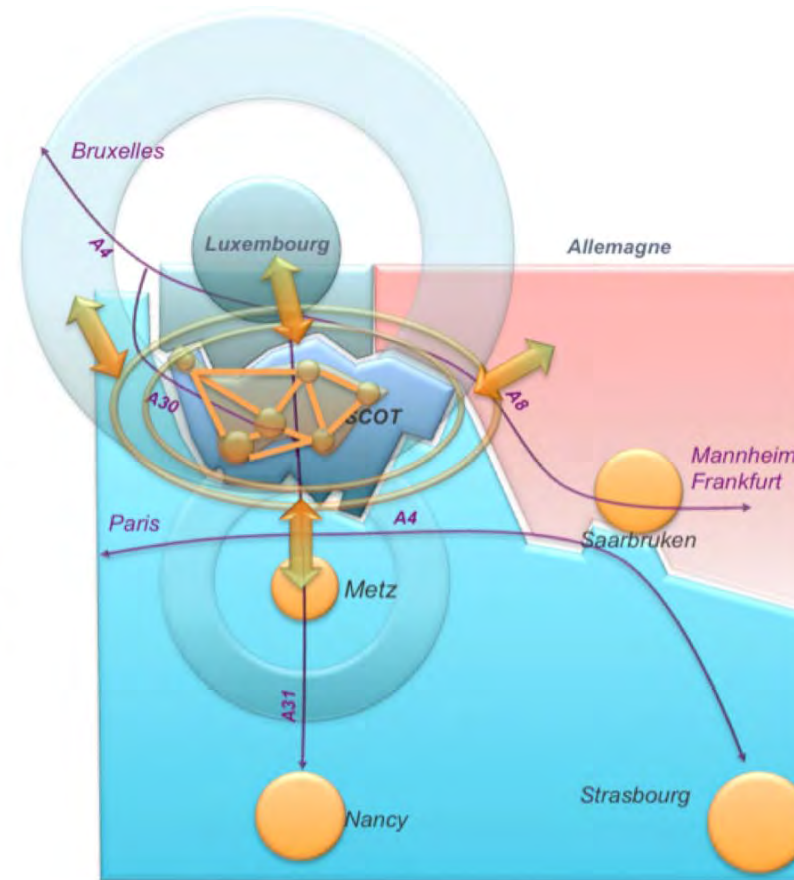
Elle coopère totalement avec le Luxembourg dont le fonctionnement se poursuit selon les tendances antérieures.

### Les enjeux mis en évidence :

- **Capacité à renouveler et renforcer l'économie résidentielle, en montant en gamme.**
- **Capacité à investir pour développer de la qualité : équipements, cadre urbain, paysages, services...**
- **Capacité à « aménager » pour organiser une croissance répartie sur le territoire.**

## *Un territoire pivot...*

En renforçant son urbanité le territoire augmente l'échelle de son attractivité et de sa capacité de développement, en coopération avec l'extérieur. Il intensifie sa cohésion interne ce qui limite les risques d'évolution dissociée entre les CC.



## 2. UN « TERRITOIRE-PIVOT »

Le territoire développe son attractivité économique et résidentielle en renforçant le poids, la qualité et le niveau d'équipement de ses pôles urbains qu'il organise en réseau.

L'agglomération thionvilloise s'identifie comme pôle d'équilibre qui ne l'extrait pas des flux périphériques Luxembourgeois et de Metz, mais qui lui permet d'accroître sa capacité de développement propre, de renforcer la cohésion de son espace et de coopérer plus intensément avec l'extérieur (en particulier Metz et Luxembourg).

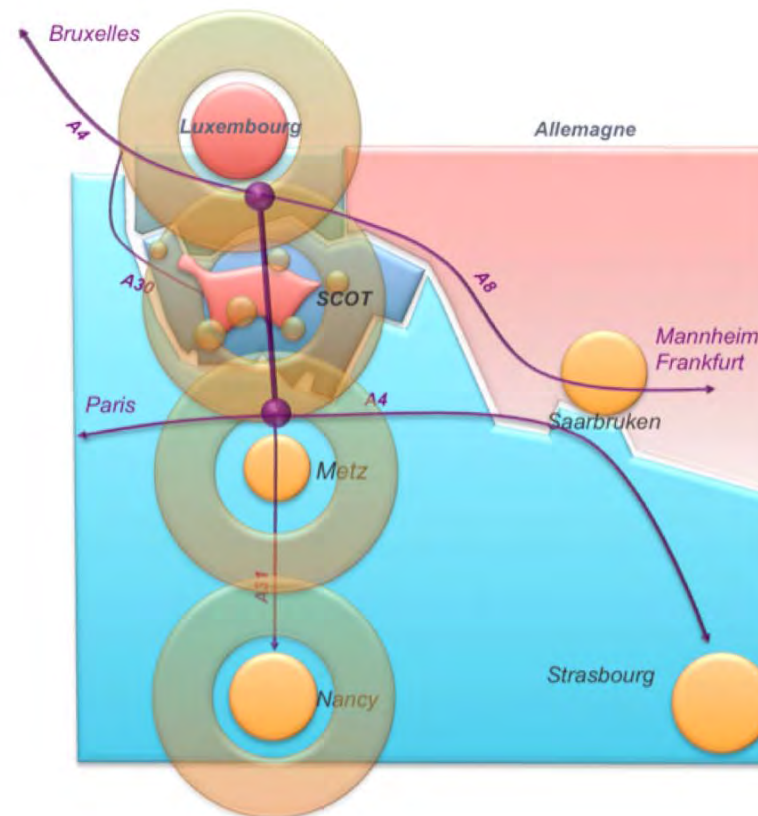
### Les enjeux mis en évidence :

- **Capacité à créer et renouveler des espaces urbains attractifs notamment pour des équipements et des services (population et entreprises) de plus grand rayonnement.**
- **Capacité à organiser le développement urbain en réseau à l'échelle du territoire (réseau de polarités urbaines).**
- **Capacité à diversifier son offre économique et en cadre de vie.**

## *Nec Pluribus Impar*

...

Une insertion totale dans les flux nord européens en capitalisant sur la différentiation / complémentarité avec les autres pôles du Sillon Mosellan.





### 3. « NEC PLURIBUS IMPAR » (à nul autre pareil, ou une fenêtre sur l'Europe)

Le territoire organise son développement pour éviter et dépasser les effets périurbains liés à la proximité de grandes agglomérations (Luxembourg, Metz) et pour s'insérer totalement dans les grands flux nord européens (Bruxelles, Rotterdam, Luxembourg, Francfort / Paris, Strasbourg, Munich).

Il met un œuvre un développement économique et une offre en cadre de vie qui jouent sur la différenciation/complémentarité avec les autres pôles du sillon mosellan.

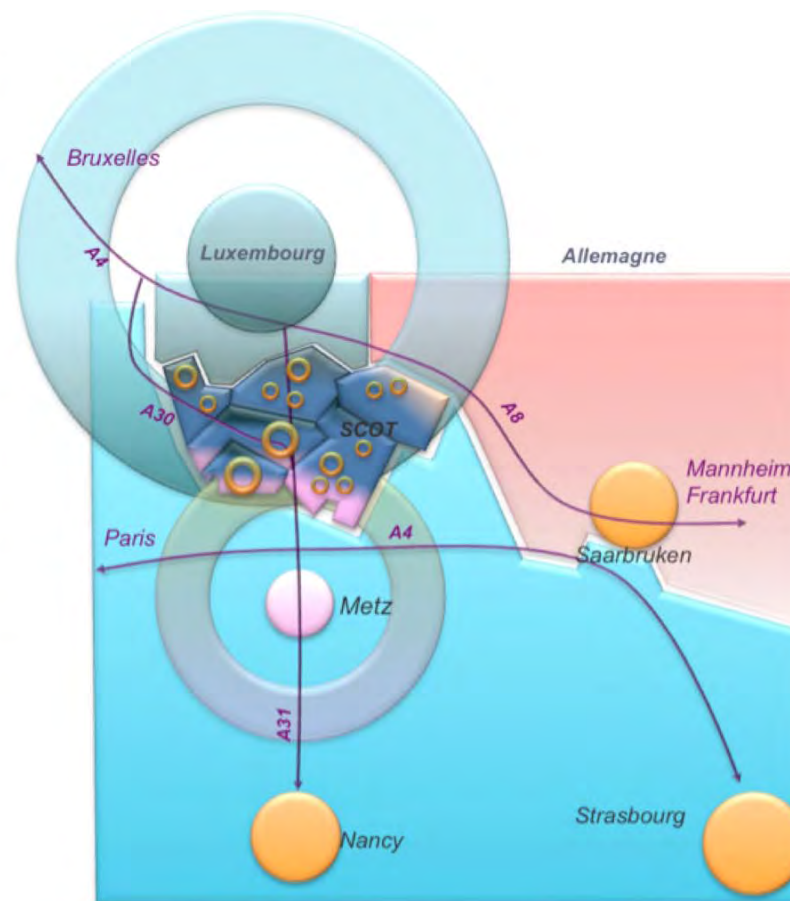
Ceci permet une lisibilité à une échelle européenne. Le territoire change d'échelle, mais sans être dans la démesure.

#### Les enjeux mis en évidence :

- **Capacité à développer des coopérations très élargies, notamment dans le domaine économique,**
- **Capacité à renforcer les fonctions métropolitaines supérieures**
- **Capacité à diversifier les filières économiques et à accroître les activités à forte valeur ajoutée.**

## Qui m'aime, me suive !

Des risques d'évolution différenciée du territoire qui individualisent les enjeux et spécialisent les problématiques à l'échelle de chaque EPCI. Les trajectoires divergent.



#### 4. « QUI M'AIME, ME SUIVE... »

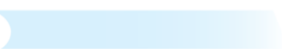
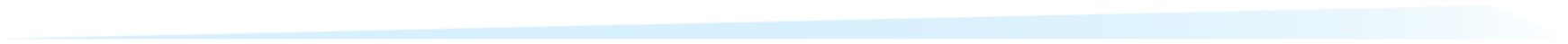
Le territoire poursuit son développement à l'œuvre en concentrant ses efforts sur la cohérence de l'offre économique concentrée dans le sillon mosellan, les enjeux de renouvellement urbain (friches industrielles), et l'amélioration du cadre de vie (transports, la qualité constructive) qui renforce l'attractivité résidentielle, notamment pour les transfrontaliers.

Le territoire améliore la situation par rapport à aujourd'hui.

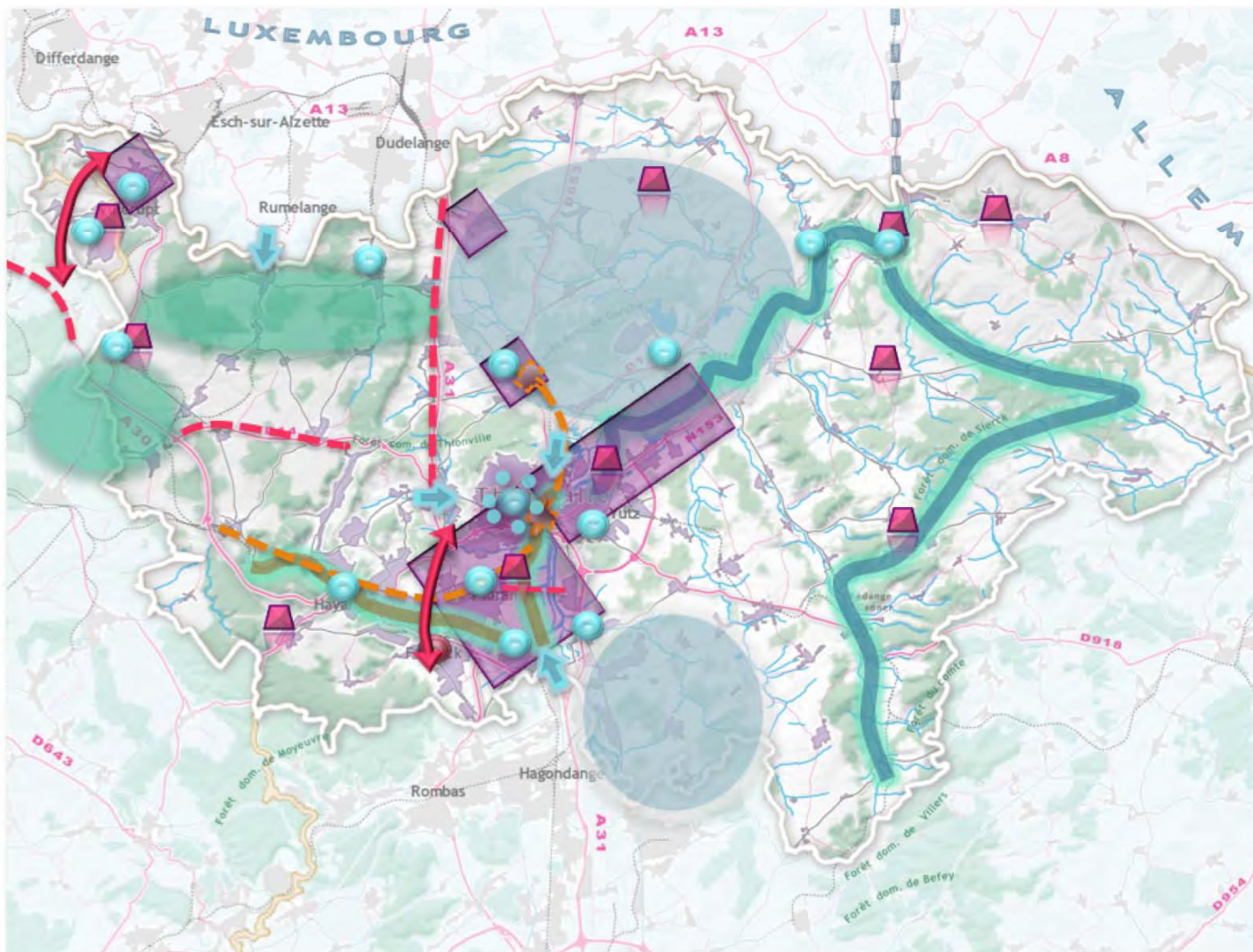
Il lui est nécessaire d'ajuster son évolution à certains risques qui progressivement se révèlent ou se consolident et peuvent limiter sa capacité d'action.

#### Les enjeux mis en évidence :

- ***Une évolution différenciée des territoires du SCOT consécutive à des situations locales qui se spécialisent et individualisent les enjeux.***
- ***Du fait de cette évolution différenciée, une attractivité économique et résidentielle plus difficile à manier et organiser et qui profite moins de la mise en commun des atouts de chaque EPCI.***



# QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION



### Les secteurs à enjeux du territoire du SCOT

Source : diagnostic du SCOT, PROSCOT, 2011

- Pôle d'appui touristique : sites existants ou en projets
- Polarité : pôle d'équipement et commerciales
- Entrée de ville ou du territoire structurante
- Pôle de transport ferré
- Projet de nouvelle liaison routière
- Projet d'amélioration routière
- Projet de création/amélioration liaison ferrée
- Requalification d'axes urbains structurants : amélioration et valorisation urbaine
- Valorisation des paysages et espace naturels dans une visée touristique : parcours, services, hébergement, aménagement de bourgs.
- Projet économique structurant : nouveau parc d'activité, reconversion de friche...
- Valorisation des modes d'urbanisation :**
- Travail sur les lisières avec l'agglomération Thionvilloise et la frontière luxembourgeoise , et développement des liens fonctionnels avec les espaces agglomérés, intégration paysagère des dynamiques résidentielle ;
- Travail sur les lisières avec les espaces naturels, valorisation des espaces boisés et humides

## UNE TRANSITION EN MARCHÉ

### LA PERIODE ACTUELLE

Parvenus au terme de cette analyse transversale du territoire du SCOTAT, la première conclusion qui s'impose est que ce territoire est désormais en mouvement.

Une première étape a été franchie : on constate un renversement de tendance, sur les plans démographique et économique, qui s'accompagne d'un début d'évolution sur les plans qualitatifs : qualité environnementale, tourisme, paysage, qualité d'aménagement et de construction.

Bien que le territoire soit de plus en plus résidentiel, il n'a cependant pas renoncé au développement économique endogène, comme le montrent les projets d'infrastructures économiques et de parcs d'activités qui sont actuellement en cours ou à l'étude.

Un des « signaux faibles » qui doivent être relevés dans ce cadre est que l'emploi productif industriel régresse, mais à un rythme moins soutenu qu'au plan national : dans un territoire profondément marqué par la crise industrielle, ce fait montre qu'il existe localement des facteurs favorables au développement économique productif.

### LES FORMES DE LA TRANSITION

Naturellement, cette transition en cours n'est ni naturelle, ni aisée ; elle a supposé des efforts importants, pour adapter le territoire à des vocations nouvelles, pour établir une coopération internationale : la disponibilité de l'emploi au Luxembourg, qui représente désormais plus d'un tiers des actifs occupés du territoire, n'a pas signifié que le territoire attendait passivement les effets de cette réorientation économique.

Il n'en reste pas moins que le périmètre du SCOTAT est dans une situation intermédiaire : on note des signes d'un renforcement de l'économie résidentielle, du tourisme, mais ces signes sont encore modestes, tandis que, par ailleurs, la problématique du maintien, voire du développement des industries anciennement existantes est toujours aiguë.

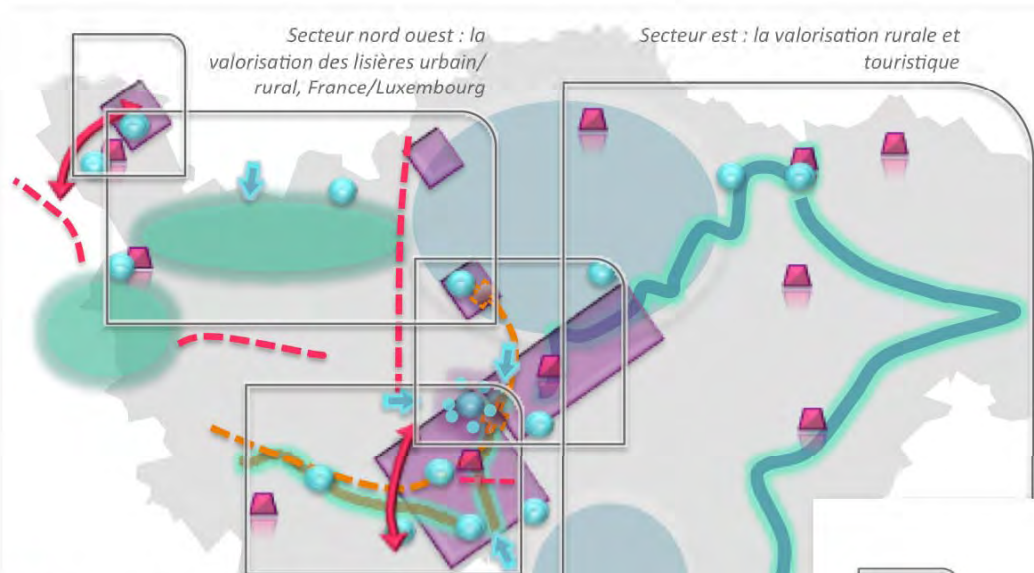
De là un foisonnement d'initiatives, de projets, de réalisations, qui expriment également les hésitations, les difficultés, les opportunités aussi, d'un processus profond d'évolution porteuse d'avenir.

### LE CHAMP DES POSSIBLES...

Dans ce cadre, la première conséquence de cette transition amorcée est que le territoire a acquis une capacité nouvelle à opérer des choix stratégiques ; dans le passé, la situation était telle qu'il fallait saisir toutes les opportunités ; aujourd'hui, il est possible, dans une certaine mesure, de choisir les lignes de force du développement souhaité.

Du point de vue de l'élaboration d'un SCOT, cette réalité est essentielle : le « projet » du territoire, contenu dans le PADD du SCOT, pourra ainsi constituer une décision raisonnée de privilégier telle ou telle direction d'action.

C'est notamment dans cette capacité de décision nouvelle que l'on mesure le chemin parcouru, récemment, par le SCOTAT, et qui permet aujourd'hui au SCOT d'envisager les formes et les moyens du « second souffle » du développement du territoire.

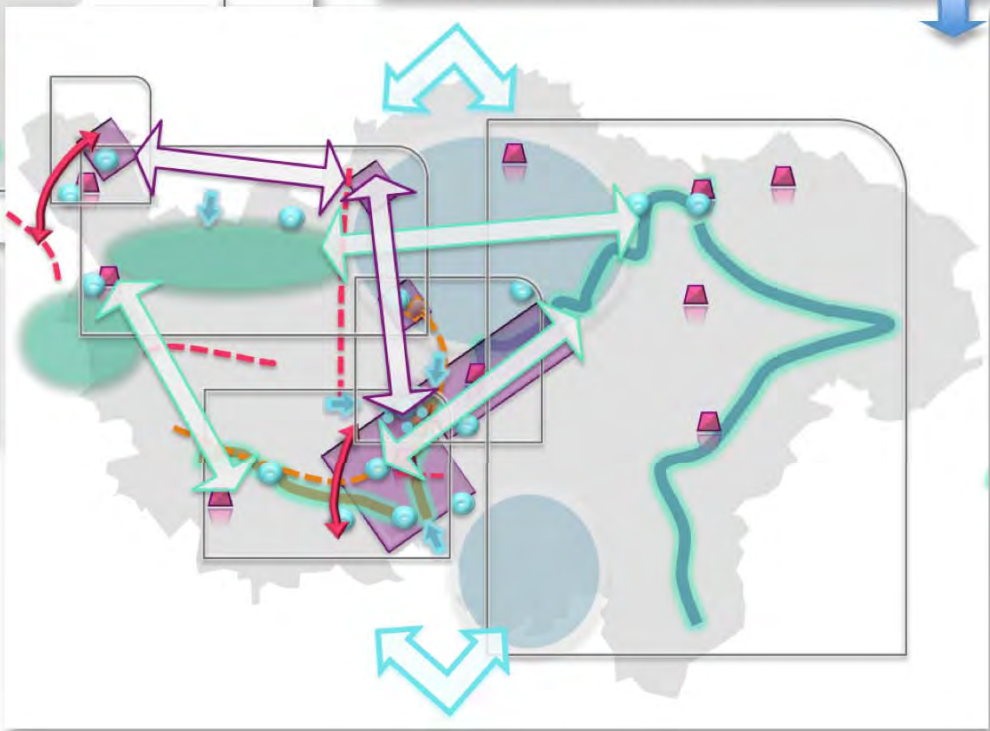


- Pôle d'appui touristique : sites existants ou en projets
- Polarité : pôle d'équipement et commerciales
- Entrée de ville ou du territoire structurante
- Pôle de transport ferré
- Projet de nouvelle liaison routière
- Projet d'amélioration routière
- Projet de création/amélioration liaison ferrée
- Requalification d'axes urbains structurants : amélioration et valorisation urbaine
- Valorisation des paysages et espace naturels dans une visée touristique : parcours, services, hébergement, aménagement de bourgs.
- Projet économique structurant : nouveau parc d'activité, reconversion de friche...
- Valorisation des modes d'urbanisation :
- Travail sur les lisières avec l'agglomération thionvilloise et la frontière luxembourgeoise, et développement des liens fonctionnels avec les espaces agglomérés, intégration paysagère des dynamiques résidentielle ;
- Travail sur les lisières avec les espaces naturels, valorisation des espaces boisés et humides

**Les secteurs à enjeux du territoire du SCOTAT : la vocation des grands secteurs**  
 Source : diagnostic du SCOT, PROSCOT, 2011

**Les secteurs à enjeux du territoire du SCOTAT : maillages et coopérations**  
 Source : diagnostic du SCOT, PROSCOT, 2011

- Maillage et rééquilibrage du territoire : cohérence des politiques de logements, de transport et d'équipements ;
- Coopération économique
- Coopération touristique : cohérence des politiques de valorisation, de gestion environnementale, paysagère et d'urbanisme





## LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DE DEMAIN

### LE CHOIX PRINCIPAL

Dans ces circonstances, le choix principal à opérer concerne, fondamentalement, la capacité du territoire à générer de la création d'emplois sur place, au travers de la valorisation du potentiel résidentiel, de la tradition industrielle, et de la capacité à bénéficier des flux du « sillon lorrain » étendu à celui du cœur de l'Europe.

Plus précisément, la question posée est celle de la « tonalité » du mode de développement du territoire : à une économie « présenteielle » à dynamiser (économie résidentielle + tourisme), est-il possible ou souhaitable d'ajouter un pôle productif innovant (dans le secteur industriel / logistique, mais également dans celui des services) qui, par ailleurs, constituerait une base pour le maintien des activités existantes ?

Des choix de développement ont été faits (Europort, Mégazone, etc...) qui constituent un début de réponse. D'autres (infrastructures, gestion environnementale et paysagère, mode de développement qualitatif coordonné à l'échelle du territoire) sont en évolution à l'heure actuelle.

### LES LEVIERS D'ACTION

Dans tous les cas, les orientations retenues allieront, à un degré à déterminer, et sur la base des atouts et vocation de chaque espace, des phases de développement qui chercheront à tirer parti de l'économie résidentielle pour, le cas échéant, constituer une base de départ vers un développement productif spécifique.

Il s'agit donc de l'adaptation d'un territoire traditionnellement marqué par l'industrie lourde à des fonctions nouvelles, en émergence aujourd'hui, mais dont le développement suppose de fortes inflexions dans la façon de concevoir et d'organiser l'action des collectivités.

De ce point de vue, le développement qualitatif qui pourrait être envisagé conduit à une réflexion poussée sur l'aménagement du territoire : après ses résidents, le premier des matériaux du développement du territoire est le territoire lui-même, avec ses infrastructures et ses ressources naturelles, ses paysages naturels et urbains...

Le développement qualitatif du territoire passe donc par l'aménagement qualitatif et coordonné de ses différentes parties.

Cet aménagement concerne aussi bien les développements résidentiels, économiques, les infrastructures, que la gestion environnementale et paysagère dont l'importance ne doit pas être sous-estimée dans une perspective de valorisation territoriale.

Ce levier d'aménagement, qui est précisément celui du SCOT, et qui bénéficie d'une ancienneté dans les politiques publiques locales, est donc au cœur de la stratégie possible de développement.

C'est pourquoi il a semblé nécessaire, dans le cadre de la réflexion préliminaire au projet qui constitue la base du rapport de présentation du SCOT, de déterminer les principaux secteurs à enjeux du SCOT : c'est le mode, la forme, la qualité de l'aménagement de ces secteurs qui détermineront largement la politique d'ensemble du SCOT, qui donneront corps à ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, et qui permettront au territoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise de prévoir un projet de territoire ambitieux et durable.